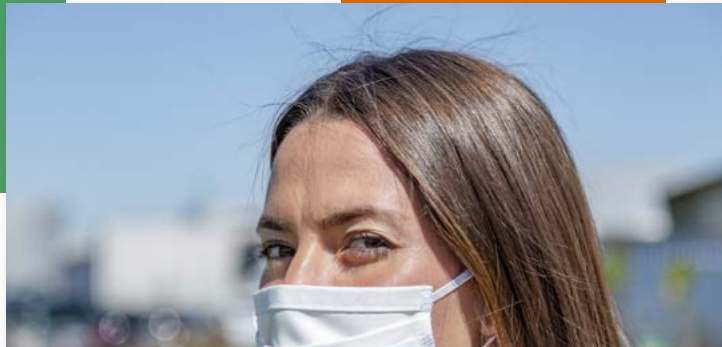


Rapport Annuel 2020



Crédits :

Rédaction : Emmanuelle Gautier

Édition : Sophie Lasbleis, Evelyne Weymann

Conception graphique : Guillaume Vaudois

Mise en page : Guillaume Vaudois, MBQ

Impression et diffusion : 3i Concept-Imprim'Vert

Crédits photographiques : Jérôme Déya, Adobe Stock

Sommaire

	APF France handicap en bref	2
	APF France handicap par et pour les personnes en situation de handicap Gouvernance et instances Activités + Chiffres clés	
	Coup d'œil sur 2020	8
	Les faits marquants Le mot de la Présidente Le mot du Directeur général	
1.	Plus que jamais mobilisés pour la reconnaissance et l'effectivité des droits fondamentaux	16
	La Conférence nationale du handicap et le Comité interministériel du handicap, deux rendez-vous politiques très attendus Une CNH, entre promesses et déceptions CIH : des avancées inabouties Des revendications satisfaites, d'autres en suspens Engagements inter-associatifs : ensemble pour aller plus loin	
2.	Une vie associative solide et résiliente	24
	Le projet associatif, repère pour temps de crise Une énergie décuplée pour faire vivre la démocratie interne Des dynamiques de revendication et de soutien thématiques Le sport, vecteur de dynamiques inclusives	
3.	Protection et participation des personnes accompagnées : deux priorités pour une offre qui poursuit son évolution	32
	Une année percutée par la crise sanitaire La crise, accélérateur de réformes ? Une dynamique de reprises particulièrement soutenue	
4.	Le réseau se mobilise et innove pour l'emploi	38
	APF Entreprises : un réseau solidaire qui fait face Emploi et handicap : tenir bon Vers une sortie de crise par la transformation sociale et écologique ?	
5.	Toujours plus innovants pour résister et préparer demain	46
	Une digitalisation accélérée des pratiques L'expertise d'usage et la conception universelle, sésames pour une innovation inclusive Le Good Design Playbook, ou comment co-crée des standards de conception inclusive	
6.	APF France handicap structure sa démarche RSE	52
	Un engagement en faveur de la RSE à tous les niveaux de l'association	
7.	Une mobilisation pour des ressources privées	56
	Les legs : laisser une trace dans la durée Un élan de solidarité historique pour faire face à la crise Campagnes d'urgence : les donateurs au rendez-vous	
	Rapport financier	62
	Le mot du trésorier Rapport de gestion 2020 Compte d'emploi annuel des ressources	

APF France handicap **En bref**

APF France handicap, par et pour les personnes en situation de handicap



APF France handicap est la plus importante association française, reconnue d'utilité publique, de défense et de représentation des personnes en situation de handicap et de leurs proches.

Créée en 1933 par quatre jeunes prêtres à "risquer l'impossible", connue et reconnue jusqu'en avril 2018 sous le nom d'Association des Paralysés de France, APF France handicap porte des valeurs humanistes, militantes et sociales et un projet d'intérêt général, celui d'une société inclusive et solidaire.

L'association agit pour l'égalité des droits, la citoyenneté, la participation sociale et le libre choix du mode de vie des personnes en situation de handicap et de leur famille.

APF France handicap est engagée au quotidien, au niveau national, régional et départemental, tant par le biais de ses délégations et de son siège que par ses services et établissements médico-sociaux ainsi que ses entreprises adaptées.

Elle siège également dans de nombreuses instances internationales (ONU, UE), nationales (Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées, Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie, Agence Nationale d'Appui à la Performance, Haute Autorité de Santé...), régionales (Agences Régionales de Santé...) et départementales (Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie, Maisons départementales des personnes handicapées...).

Des valeurs humanistes, militantes et sociales

.....

APF France handicap affirme dans sa charte, son indépendance de tout parti politique et de toute religion et la primauté de la personne : « *L'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient. En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société : elle a le choix et la maîtrise de son existence.* »

Deux piliers guident son action : l'approche inclusive et l'approche par les droits.

Une association innovante, ancrée dans la société

.....

APF France handicap est le partenaire privilégié du développement de solutions d'accompagnement innovantes.

Actrice de l'économie sociale et solidaire et employeur responsable et engagé sur les plans social et environnemental, APF France handicap est un membre actif de la société civile.

L'association a toujours eu à coeur que chacun y trouve sa place, et soit, autant que possible, soutenu et associé aux décisions. Le fonctionnement démocratique interne repose principalement sur les adhérents, piliers essentiels de l'association. Ils élisent leurs représentants au sein des conseils

APF France handicap de département, de région et du conseil d'administration et peuvent être élus dans ces mêmes instances.

Grâce à son maillage territorial, avec ses 440 établissements et services sociaux et médico-sociaux, ses 96 délégations et ses 25 entreprises adaptées, APF France handicap emploie 15 000 salariés, accueille 35 000 usagers et 20 000 personnes adhérent à l'association. Enfin, elle peut s'appuyer sur un solide réseau de 12 500 bénévoles mobilisés dans ses délégations et lors des séjours organisés par APF Evasion. Ils sont à l'oeuvre pour rompre l'isolement des personnes en situation de handicap.

Son projet associatif : "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir" propose 5 axes stratégiques pour une société inclusive et solidaire

1. **Rendre les droits effectifs**
2. **Être acteur d'une société inclusive et solidaire**
3. **S'engager pour l'autonomie et l'autodétermination des personnes**
4. **Construire ensemble pour être plus forts**
5. **Renforcer notre dynamique participative**



Paroles d'acteurs



APF France handicap a souhaité donner la parole à ces acteurs tout au long de ce rapport annuel.

APF France handicap est engagée au quotidien, avec et pour les personnes en situation de handicap et leurs proches, pour :

- Représenter les personnes en situation de handicap et leurs proches ;
- Défendre et promouvoir leurs droits via des actions de plaidoyer, la mobilisation citoyenne, des actions de groupe, etc. ;
- Sensibiliser l'opinion publique et les décideurs à la question du handicap ;
- Soutenir les personnes en situation de handicap et leurs proches ;
- Créer du lien social ;
- Accompagner les enfants et les jeunes dans leur scolarité et leur formation professionnelle ;
- Promouvoir l'emploi et l'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap en milieu ordinaire et adapté ;
- Dispenser des réponses sociales, des soins à domicile ou en établissement et des prestations de rééducation fonctionnelle pour les enfants ;
- Proposer des solutions d'hébergement, médicalisé ou non, aux adultes ;
- Apporter un soutien juridique spécialisé ;
- Organiser des séjours de vacances, des activités culturelles et de loisirs ;
- Accompagner les familles dans le dépistage précoce du handicap ;
- Apporter une information fiable aux personnes et à leur famille.



APF France handicap **En bref**

Gouvernance et instances

L'Assemblée générale

Constituée des adhérents de l'association, l'assemblée générale porte les orientations définies par les statuts et projet associatif et suit leur mise en œuvre.

Les commissions nationales

La commission nationale "politique de la jeunesse" (CNPJ) est composée de jeunes adultes en situation de handicap qui font remonter les problématiques des adolescents et jeunes adultes auprès du conseil d'administration et des acteurs de l'association.

La commission nationale "politique de la famille" (CNPFF) apporte une information et un soutien continu aux familles et aux proches concernés par le handicap. Elle réunit trois groupes nationaux :

- Parents d'enfants en situation de handicap
- Parents en situation de handicap
- Proches

Les conseils APF France handicap de département (CAPFD) et de région (CAPFR)

Ils sont les garants de la mise en œuvre locale des orientations associatives et politiques nationales d'APF France handicap et de la prise en compte des attentes et besoins exprimés par les adhérents.

Les groupes initiatives nationaux

Les groupes initiatives sont des espaces d'échanges, de concertation, de réflexions, d'information et d'actions sur des thèmes mobilisant notre réseau sur diverses thématiques :

- Sclérose en plaques (SEP)
- Difficulté d'élocution (DEC)
- Prison...

Les réseaux thématiques

Dans une volonté d'animation de son réseau associatif, en lien avec les régions et impliquant les expertises militantes et professionnels, les quatre réseaux thématiques ont déjà été créés :

- Accessibilité
- Santé
- Europe et international
- Compensation

Des groupes de travail ponctuels sont aussi créés en fonction des sujets d'actualités.



Le conseil d'administration

24 administrateurs élus par les adhérents :

18 vivant avec un handicap moteur et 6 parmi les autres membres de l'association, dont au moins deux membres des familles de personnes en situation de handicap.

Le Conseil d'administration conduit les grandes orientations nationales de l'association définies par l'Assemblée générale. En lien avec la Direction générale, il prend les décisions permettant aux acteurs d'APF France handicap de mener les actions et la gestion des délégations, établissements, services et entreprises adaptées.

Les commissions du conseil d'administration



La commission "Vie du mouvement"

- impulse la dynamique associative ;
- renforce le lien avec les adhérents et leur place dans l'association.



La commission "Prospective et innovation dans l'offre de service"

- répond aux logiques de parcours des personnes et aux besoins spécifiques ;
- porte, prévoit, invente de nouvelles offres de service.



La commission "Défense et promotion des droits et libertés"

- développe l'ensemble des thèmes du plaidoyer d'APF France handicap et de ses revendications, avec une approche par les droits fondamentaux.



La commission "Finances-Ressources"

- suit les comptes et les débats d'orientation budgétaire ; examine le bilan social, le suivi des entreprises adaptées et le volet financier des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens



Le conseil d'administration et son bureau

en 2020

Président

Alain Rochon

Vice-président

Jean-Marie Coll

Vice-président

Jacky Decobert

Vice-président

Jacques Zeitoun

Trésorier

Morgan Lifante

Trésorier-adjoint

Hervé Delacroix

Secrétaire

Pascale Ribes

Secrétaire adjoint

Serge Mabally

Les administrateurs

Joseph-Louis Barbosa

Fiammetta Basuyau-Buneau

Christine Beauverger

Philippe Botton

Agnès Bourdon-Busin

Thibaud Bry

Isabel Da Costa

Kareen Darnaud

Jean-Manuel Hergas

Marion Legac-Padox

Jean Lemoine

Fabienne Levasseur

Alain Peutot

Jean-Luc Pons

Présidente d'honneur

Marie-Sophie Desaulle

à partir du 11/12/2020

Présidente

Pascale Ribes

Vice-présidente

Isabel Da Costa

Vice-président

Jacky Decobert

Vice-président

Serge Mabally

Trésorier

Jean-Manuel Hergas

Trésorier-adjoint

Hervé Delacroix

Secrétaire

Kareen Darnaud

Secrétaire adjoint

Fiammetta Basuyau-Buneau

Les administrateurs

Christine Beauverger

Meriem Boumerdas

Loic Brissaud

Thibaud Bry

Marie-Claude Garcia

Marion Legac-Padox

Fabienne Levasseur

Noëlle Mary-Llopis

Alain Peutot

Jean-Luc Pons

Laurent Quaranta

Alain Rochon

Hélène Vallantin-Dulac

Catherine Verneau

Présidente d'honneur

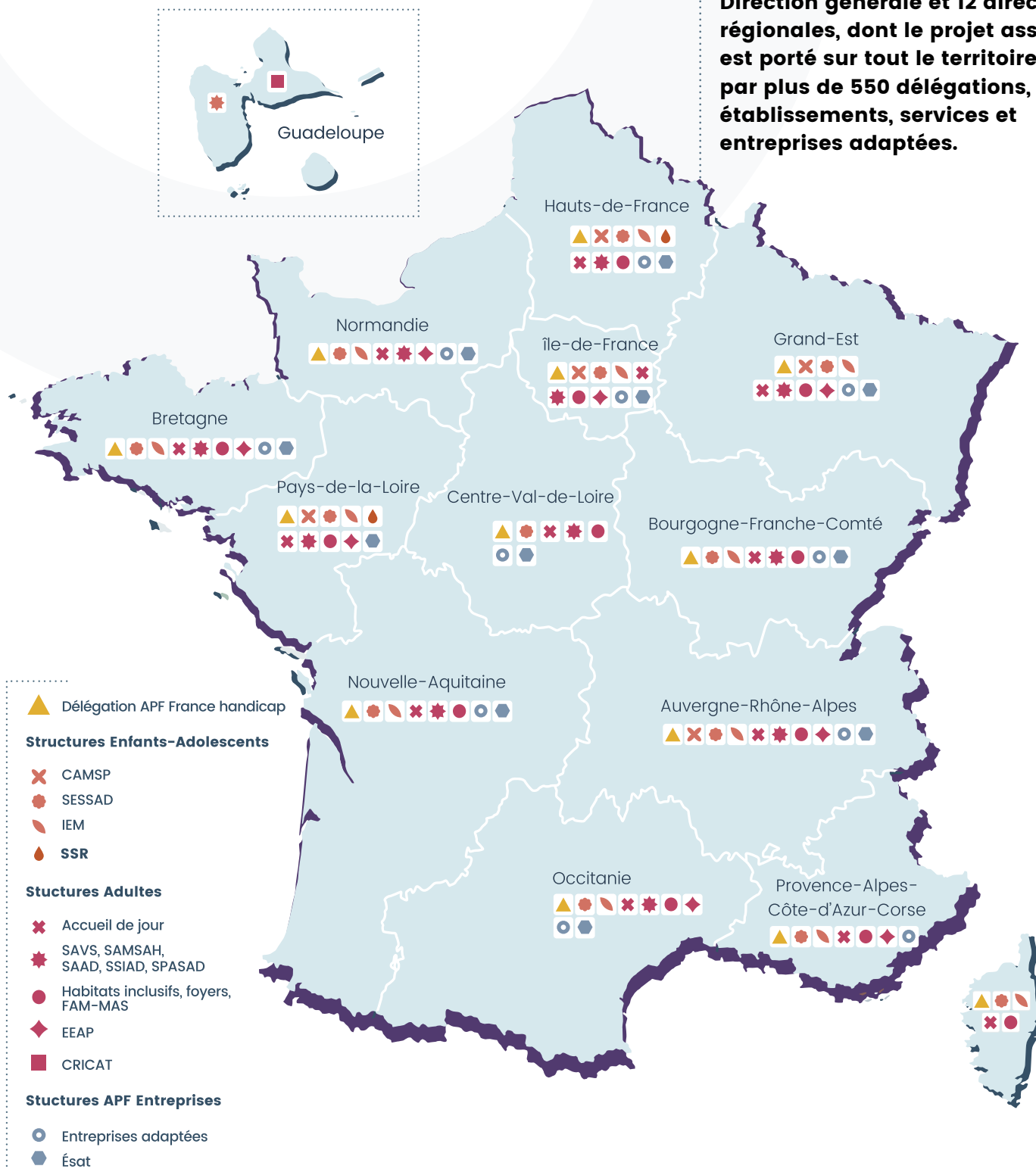
Marie-Sophie Desaulle

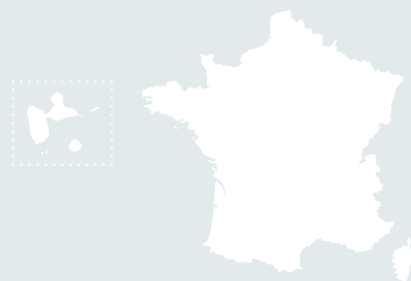


APF France handicap **En bref**

Activités + chiffres clés

Une organisation nationale, pilotée par le Conseil d'administration, la Direction générale et 12 directions régionales, dont le projet associatif est porté sur tout le territoire par plus de 550 délégations, établissements, services et entreprises adaptées.





Chiffres clés



20 000 adhérents dont **800** élus dans des conseils de département et de région

15 000 salariés

35 000 personnes accueillies dans nos structures d'accompagnement

12 500 bénévoles dont **6 500** réguliers

200 000 donateurs dont **33 200** réguliers pour un total de **520 000** dons



Faire Face



faireface
MIEUX VIVRE LE HANDICAP

faire-face.fr

Un magazine bimestriel et un site d'information pour mieux vivre le handicap au quotidien

9 000 abonnés (magazine)

3 500 000 visiteurs uniques/an

APF Évasion



apf.evasion.org

Des séjours pour jeunes et adultes, en France et à l'étranger

96 séjours

841 vacanciers et autant d'accompagnateurs

APF Formation



formation.apf.asso.fr

La formation et le conseil au service des acteurs des secteurs médico-social et associatif

3 173 stagiaires

407 sessions de formation

Mand'APF France handicap



23 services mandataires répartis sur **44** départements

466 Structures d'accompagnement

146 STRUCTURES POUR ENFANTS ET ADOLESCENTS



26 centres d'action médico-sociale précoce (CAMSP)

71 services d'éducation et de soins spécialisés à domicile (SESSAD)

36 instituts d'éducation motrice (IEM) et instituts d'éducation motrice et de formation professionnelle (IEM-FP)

13 établissements et services pour enfants et adolescents polyhandicapés (eeap)

3 STRUCTURES DE SOINS MÉDICAUX ET DE RÉADAPTATION (SSR)



266 STRUCTURES ADULTES



9 solutions d'habitat alternatif (APEA, appartements tremplin, appartements d'insertion et résidences)

48 foyers d'accueil médicalisé (FAM)

44 foyers

20 maisons d'accueil spécialisé (MAS)

13 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

50 services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH)

73 services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS)

3 services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD)

5 services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

1 centre de ressource, d'informations et de conseils sur les aides techniques (CRICAT)

51 STRUCTURES APF ENTREPRISES



25 entreprises adaptées (EA)

26 établissements et services d'aide par le travail (Ésat)



Coup d'oeil sur 2020

Les faits marquants



Janvier



- **1^{er}** : Pour réduire son empreinte écologique, APF France handicap choisit un contrat d'électricité 100 % vert.
- **28** : Lancement du Collectif Handicaps.
- **29** : Présentation des résultats de la consultation APF France handicap / Ifop sur l'accessibilité.
- **30 & 31** : 32^{èmes} journées d'études APF Formation / "Situations préoccupantes et problématiques de signalement liées à la santé et aux soins".

Journée de solidarité à Disneyland Paris



Février

- **4** : Lancement de la plateforme Handi-Droits.
- **11** : Conférence nationale du handicap et 15 ans de la loi handicap de 2005.
- **12** : Journée de solidarité à Disneyland Paris.
- **13** : APF France handicap renforce son implantation territoriale en Nouvelle-Aquitaine avec l'Ésat Bel Air.



Mars



- **2 au 8** : Semaine nationale des personnes handicapées physiques.
- **4 au 6** : Colloque scientifique "Société inclusive et avancée en âge".
- **10** : 10 ans du service civique : un millier de jeunes accueillis par APF France handicap.
- **17** : Covid 19 : APF France handicap se mobilise pour assurer l'accompagnement des personnes en situation de handicap et prévenir toute forme d'isolement dans la crise.



Avril

- **7** : Covid-19 : Mobilisation inclusive : APF France handicap engage son réseau du secteur adapté et protégé dans la fabrication de masques homologués, une contribution du monde du handicap au service de la protection et de la santé des Français.

- **9** : Covid-19 : Face à l'urgence, APF France handicap lance la campagne #LesGrandsOubliés pour soutenir les personnes en situation de handicap.
- **20** : Covid-19 : APF France handicap lance un appel à la générosité du public et des entreprises pour maintenir le lien avec les personnes en situation de handicap.



Mai

- **11** : 22 000 appels téléphoniques passés par les délégations vers les adhérents depuis le 17 mars.
- **20** : Lancement de la campagne « Maintenant vous savez » : APF France handicap sensibilise le grand public sur le quotidien des personnes en situation de handicap.
- **28** : APF France handicap publie sa contribution sur le "monde d'après".

Juin

- **4 au 6** : APF France handicap organise le Run & Trail, une course solidaire ouverte à toutes et tous pour soutenir des actions autour du handicap.
- **30** : Réforme de la politique de l'autonomie : APF France handicap salue l'avancée majeure de la reconnaissance du risque autonomie et la création d'une nouvelle branche indépendante.





Coup d'œil sur 2020

Les faits marquants



Jacques Toubon, Défenseur des droits

Juillet

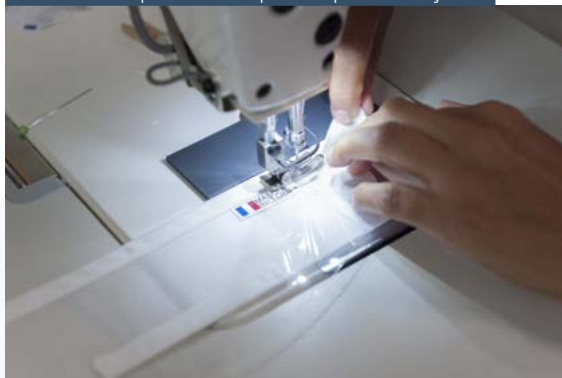
- **15** : Départ de Jacques Toubon, Défenseur des droits : APF France handicap salue un immense promoteur des droits des personnes en situation de handicap.

Août

- **24** : Appel aux votes pour le renouvellement de 12 administrateurs.
- **24 au 26** : participation aux universités du Conseil national consultatif des Personnes handicapées.
- **27 & 28** : APF France handicap participe aux universités d'été de l'économie de demain du Mouvement Impact France.



Fabrication du premier masque transparent français



- **27** : APF France handicap lance la fabrication du premier masque transparent français.

Tout l'été

- Maintenir le lien, continuer à apporter une aide de proximité, offrir du répit, proposer des activités de loisirs... C'est tout l'objet de l'opération lancée début juillet : "Un été pas comme les autres".



Assemblée générale multi-sites

Septembre

- **1^{er}** : Déploiement national de la plateforme Handi-Droits.
- **16** : Remise du Rapport Vachey dans le cadre de la création de la branche "Autonomie".
- **22** : APF France handicap et le Groupe SEB lancent un guide de bonnes pratiques, le "Good Design Playbook".
- **26** : Assemblée générale multi-sites et résultats de l'élection de 12 nouveaux administrateurs.



Octobre

- **6** : Lancement de la politique de restauration et du guide QualiBON.
- **9** : Lancement de la démarche "Le Monde change, soyons acteur du changement".
- **19** : Projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2021 (PLFSS) : APF France handicap s'oppose au transfert de l'AAEH dans sa globalité de la branche famille à la nouvelle branche autonomie.
- **26** : Livraison d'un Foyer d'Accueil Médicalisé APF France handicap à Nice de 34 places en foyer et de 6 places en Accueil de jour en partenariat avec Axentia.



Novembre

- **16** : Comité interministériel du handicap.
- **17** : Semaine Européenne pour l'emploi des personnes handicapées : Webinaire APF France handicap « Jeunes en situation de handicap et emploi : une génération doublement sacrifiée ? ».
- **18** : APF France handicap écrit au gouvernement pour dénoncer le projet de PCH parentalité sur la base d'un forfait mensuel.
- **24** : Lancement de la campagne de collecte digitale #AEgalite.
- **26** : Le Collège de la médiation d'APF France handicap reçoit le label 2020 "Droits des usagers de la santé" de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

APF France handicap

Maintenant, **vous savez.**

Notre association se mobilise pour que tout le monde puisse vivre #AEgalité.

JE FAIS UN DON



LE COLLÈGE de la
MÉDIATION



MÉDIATRICE

UNE NOUVELLE RESSOURCE POUR CONTRIBUER
À LA RÉOLUTION DES CONFLITS

Journée internationale des personnes handicapées



Décembre

- **3** : Journée internationale des personnes handicapées : APF France handicap met le sport à l'honneur sur sa web radio francilienne "Roue Libre", en présence de Roxana Maracineanu, ministre déléguée aux Sports et Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des Personnes handicapées.
- **11** : Pascale Ribes est élue présidente d'APF France handicap.

Coup d'œil sur 2020 Le mot de la présidente

« *Nous avons collectivement assumé une fonction de rempart et d'amortisseur de la crise* »



Pascale Ribes
Présidente

L'année 2020 avait bien commencé. Dans la précédente édition du rapport annuel, nous pouvions affirmer : "La mobilisation paie".

Ainsi lors de la Conférence nationale du handicap du 11 février, le président de la République donnait droit à l'une de nos revendications majeures en annonçant l'abandon du projet d'intégrer l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) dans la réforme du Revenu universel d'activité suite à notre forte mobilisation : nous nous étions longuement battus, estimant que l'AAH n'est pas un minimum social comme les autres.

Coup de tonnerre dans un ciel plutôt serein, l'irruption de la pandémie !

Elle n'a pas gelé nos actions politiques, bien au contraire. Mais cette crise sans précédent a brutalement propulsé l'association dans une guerre de tranchée. Une vigilance continue pour défendre les positions acquises, afin que les progrès accomplis en matière de droits des personnes en situation de handicap ne soient pas neutralisés. Ainsi avons-nous attiré l'attention des pouvoirs publics sur les "grands oubliés" de la crise, l'attention portée au sanitaire et à la situation des personnes âgées masquant la réalité dramatique des personnes en situation de handicap.

Isolement, précarité accrue, soins ajournés, dégradation des problèmes de santé, ruptures de droits : l'année a été particulièrement éprouvante pour les personnes en situation de handicap et leurs familles.

Je veux saluer ici particulièrement les parents, soumis à rude épreuve toute l'année et dont le rôle a été prépondérant pour permettre à leurs enfants de tenir.

Au prix d'un travail extrêmement intensif, le rôle de lanceur d'alerte de l'association a permis d'assouplir le régime des autorisations et restrictions applicables et d'adapter les soins et sorties nécessaires. Nous avons vigoureusement œuvré pour que les prestations continuent d'arriver à leurs

bénéficiaires. Avec la campagne « Maintenant vous savez », l'association a établi un parallèle entre la situation des Français confinés et les conditions de vie habituelles des personnes en situation de handicap. Le confinement, pour ces personnes, c'est, trop souvent, toute l'année.

Bien au-delà de nos missions habituelles, nous avons ainsi collectivement assumé la fonction de rempart et d'amortisseur des conséquences de la crise pour permettre aux personnes de résister et de traverser cette période le mieux possible.

Les combats politiques qui ont rythmé l'année n'ont pas été circonscrits aux seules conséquences de la crise du Covid-19.

La CNH du 11 février fut l'occasion de rappeler qu'au-delà des discours sur la société inclusive, les personnes en situation de handicap, leurs familles et proches aidants sont en attente de mesures concrètes : droits sans limitation de durée, élargissement de la PCH à des personnes qui en sont aujourd'hui exclues, délais de traitement des dossiers raccourcis dans les MDPH, accessibilité des services, des équipements, des espaces physiques et numériques, etc.

L'association a salué le principe de la création de la branche Autonomie comme une louable avancée pour apporter des réponses aux besoins des personnes en situation de handicap. Mais elle a dans le même temps exprimé sa vive inquiétude de voir les prestations servies aux personnes en situation de handicap nivelées par le bas, si la branche n'est pas dotée des ressources suffisantes et nécessaires à la prise en compte des besoins liés aux conséquences du handicap.

La mobilisation d'APF France handicap en faveur du soutien aux familles a par ailleurs débouché sur un notable progrès, avec la création du congé de proche aidant : une victoire, en dépit de son caractère limitatif.

Enfin, désireuse de promouvoir une nouvelle approche genrée du handicap, l'association

a apporté son concours à une résolution prise au Sénat sur le sujet des violences faites aux femmes en situation de handicap. Ces dernières sont deux fois plus nombreuses que les autres femmes à subir des violences sexuelles et/ou conjugales. Elles sont, beaucoup plus que leurs homologues masculins, victimes de discriminations dans l'éducation, l'emploi... C'est là un combat que j'entends porter haut et fort. Il s'incarne notamment dans notre mobilisation pour la déconjugalisation de l'AAH, afin de permettre aux femmes en situation de handicap de sortir de la dépendance totale à l'égard de leur conjoint.

Le CIH a été l'occasion de rappeler aux ministres présents la situation alarmante vécue par les personnes en situation de handicap au regard du manque d'accessibilité des bâtiments, des transports, des logements, des sites Internet publics, de la grande difficulté de l'accès à l'emploi et à la scolarisation, de la question des ressources (AAH et pensions d'invalidité) qui laissent les personnes sous le seuil de pauvreté.

La crise a remis sur le devant la scène la question de la dépendance et de la perte d'autonomie de nos concitoyens. Cette question doit être posée globalement en incluant les citoyens en situation de handicap, quels que soient l'âge, l'état de santé ou le handicap.

Cette réforme de la politique de l'autonomie répond à l'une de nos revendications fortes depuis plusieurs années. Elle constitue un enjeu sociétal majeur et ne peut se concevoir sans renforcer l'effectivité des droits des personnes.

Au cours de l'année 2020, nous avons également proposé des amendements aux parlementaires pour une proposition de loi sur la Santé et le PLFSS 2021 notamment sur les sujets suivants :

- un renforcement du rôle de la CNSA dans le cadre de la branche Autonomie ;
- la suppression du transfert de l'AAEH dans la branche Autonomie ;
- la création d'une prestation de compensation universelle et intégrale ;
- la création d'outils de contractualisation entre la CNSA, les départements et les MDPH.

Enfin, nous avons beaucoup travaillé en lien avec le Défenseur des droits pour protéger les droits des personnes durant la crise et avons salué en juin 2020 le travail effectué par Jacques Toubon lors de sa mandature, puis en novembre la nomination de la nouvelle Défenseuse des droits, Claire Hédon, et de son équipe. Nous maintenons des liens réguliers avec l'institution sur les questions de discriminations liées au handicap, thème qui reste le premier motif de saisine.

Du côté de la vie de notre mouvement, l'année 2020 a vu les "ambassadeurs" de notre projet associatif "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir" fortement mobilisés pour sa mise en œuvre sur le terrain. La crise n'a pas freiné cette dynamique d'essaimage et de partage ; elle l'a même accélérée, démontrant au passage le caractère évolutif de la démarche. Dans la droite ligne de son projet associatif, l'association a souhaité apporter sa contribution au débat sur le "monde d'après". C'est le sens de la contribution « *Demain, une société plus juste, apaisée et durable, fondée sur les droits humains* », dans laquelle l'association a émis une cinquantaine de propositions concrètes en réponse à la crise. Enfin, elle a prolongé cette réflexion en y associant l'ensemble des acteurs de l'association au travers d'une consultation nationale "Le monde change, soyons acteurs de ce changement" dont les résultats démontrent que notre projet associatif a constitué non seulement un cadre solide pour traverser la crise mais également un cap pertinent pour poursuivre et faire évoluer notre action.

Quant à la vie démocratique du mouvement, faisant fi de circonstances peu favorables, elle a su se maintenir malgré tout. L'organisation de l'Assemblée générale dans un nouveau format distancié, la tenue des élections prévues et l'installation – même retardée – d'un nouveau Conseil d'administration témoignent de cette dynamique. J'ai pris la suite d'Alain Rochon, à la présidence d'APF France handicap, auquel je tiens à rendre ici hommage pour toutes les actions accomplies : il a su imposer APF France handicap comme un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics. Nos combats se poursuivent dans la continuité, pour une société inclusive et solidaire. Aux côtés de l'accessibilité, de la compensation intégrale des conséquences du handicap et des ressources décentes, revendications majeures de l'association, d'autres terrains de lutte se dessinent pour l'avenir, comme celui pour l'effectivité des droits des femmes et des enfants en situation de handicap.

Je tiens à remercier à nouveau Alain et toute l'équipe du CA de la précédente mandature qui ont porté haut ces combats et ont fait vivre de façon remarquable les valeurs de notre association. Ce bilan 2020 est le leur. Merci à eux pour leur engagement exceptionnel.

À l'heure où se boucle ce rapport, la pandémie du Covid-19 n'est pas encore derrière nous.

Mais j'ose le dire : **sans le travail énorme accompli par des associations telles que la nôtre, au plus près du terrain, jamais les pouvoirs publics n'auraient pu faire face à la crise. Il faudra s'en souvenir une fois cette crise derrière nous.**

« L'année 2020 a été un révélateur de nos forces et de nos formidables capacités d'adaptation et de mobilisation »



Prosper Teboul
Directeur général

2020 est enfin derrière nous. Cette année, en tous points hors norme, nous a puissamment ébranlés, mais également confortés dans nos choix antérieurs. Elle a été un révélateur de nos forces et de nos formidables capacités d'adaptation et de mobilisation.

C'est pourquoi je tiens, avant toute chose, à saluer l'engagement exceptionnel des équipes d'APF France handicap qui ont tenu bon au cœur de la tourmente.

Cet engagement aux côtés des personnes en situation de handicap et de leurs proches a constitué un ciment associatif – à prise rapide – qui nous a soudés et rendus plus forts. Grâce à une coordination resserrée, animée par une cellule de crise nationale en lien avec le Conseil d'administration, et à la mobilisation de l'ensemble de nos moyens et fonctions supports nationaux, grâce à une coopération transversale exceptionnelle entre nos délégations, nos établissements et services et nos entreprises adaptées, il a été possible de faire face à la crise dans les meilleures conditions possibles.

Des contacts nourris et réguliers avec nos tutelles ont par ailleurs permis de faire en sorte de protéger les personnes accompagnées en limitant autant que possible les contraintes qui pesaient sur leur quotidien.

La pandémie et ses conséquences ont imposé des évolutions très concrètes dans nos organisations et nos pratiques professionnelles. Redéploiement des ressources humaines, digitalisation de nos échanges, mise en place de circuits logistiques alternatifs pour assurer la fourniture d'équipements de protection individuelle, recours massif au télétravail,

développement inédit des outils de communication interne : ces nécessaires adaptations ont questionné nos habitudes de travail, ouvrant une réflexion de fond sur de possibles évolutions plus durables.

Dans la crise, nous avons su garder le cap de la mobilisation autour de notre projet associatif. Son déploiement dans nos structures a donné lieu à de nombreuses coopérations, impliquant les acteurs militants et professionnels du mouvement, sous la houlette des directions régionales, dans une dynamique plus transversale que jamais, apportant ainsi un nouvel élan à la transition inclusive que nous avons initié en 2019. Une dynamique collective qui s'est également illustrée dans la consultation que nous avons lancé en fin d'année sur le thème "Le monde change, soyons acteurs de ce changement".

La pandémie ne nous a pas empêchés de poursuivre les chantiers prioritaires déjà engagés. Le dispositif Handi-Droits a ainsi pu être déployée en 2020 pour une réponse encore plus structurée et qualitative aux demandes juridiques de nos adhérents. Le lancement du Collège de la Médiation a conforté l'engagement de l'association en faveur de l'application effective des droits des usagers. Cette instance sans équivalent dans le secteur du handicap a d'ailleurs été primée pour son caractère novateur au service de la régulation des conflits.

Notre dynamique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) a émergé, sur la base d'une réflexion collégiale menée tout au long de l'année avec en ligne de mire l'élaboration d'un référentiel commun à tous les acteurs de l'association qui sera déployé en 2021.



APF France handicap face à la crise

Nouvelle entité de l'association dédiée à l'innovation technologique lancée début 2021 en présence de Sophie Cluzel et Philippe Denormandie, TechLab incarne l'engagement d'APF France handicap en faveur des solutions numériques au service des personnes en situation de handicap, de la conception universelle et du recours généralisé à l'expertise d'usage des personnes en situation de handicap.

Avec le lancement du collectif CAP Sport 2024 au sein de son réseau, l'association, qui s'est résolument inscrite dans la trajectoire de Paris 2024, affiche de nouvelles ambitions autour du sport comme vecteur d'une société inclusive. La démarche a bénéficié d'une forte visibilité, avec en point d'orgue la journée du 3 décembre, qui a rassemblé sur la web-radio Roue Libre un florilège de personnalités du monde du parasport et deux ministres en exercice.

Sur le front de l'emploi, l'association a continué d'innover. Cet élan s'est notamment traduit par la performance historique des entreprises adaptées du réseau APF Entreprises. En première ligne pendant la crise sur la production d'équipements de protection individuelle, nos EA et Ésat ont largement contribué à la dynamique exceptionnelle de cette année. Projet emblématique de notre capacité d'innovation, le prototypage et l'industrialisation d'un masque transparent en lien avec une start-up toulousaine, s'est révélé un incontestable succès commercial. APF Entreprises a poursuivi et amplifié son exploration des métiers et projets innovants à fort impact social. Nous avons récompensé les premiers lauréats du prix du design inclusif.

2020 aurait pu être une année catastrophique pour APF France handicap. Mais l'association en sort fortifiée. En témoigne une dynamique particulièrement intensive de reprises d'établissements et services.

Le fort développement des ressources issues du mécénat offre un autre motif de satisfaction dans une année qui consacre finalement nos capacités de résistance et de résilience.

APF France handicap sort donc grandie de la crise. Les innovations à marche forcée qui nous ont été imposées par la crise forment un socle solide sur lequel nous allons pouvoir construire à l'avenir.

APF France handicap appelle ainsi à la pérennisation des évolutions et assouplissements réglementaires dont ont bénéficié ses établissements et service durant la pandémie : ils ont permis une fluidité et une souplesse de fonctionnement inédite.

La coopération transversale qui s'est déployée de façon exemplaire est un atout pour poursuivre le déploiement de notre transition inclusive.

Durant cette crise sanitaire sans précédent, l'ensemble des acteurs de l'association - professionnels, adhérents, bénévoles - en lien avec de nombreux partenaires, ont fait preuve d'un engagement exceptionnel pour continuer à défendre les droits des personnes en situation de handicap et de leurs proches, les accompagner au quotidien et briser leur isolement. Retrouvez dans le supplément central "APF France handicap face à la crise", les initiatives et actions déployées par l'ensemble de nos structures.



Plaidoyer

Plus que jamais mobilisés pour la reconnaissance et l'effectivité des droits fondamentaux



Pilier des valeurs humanistes et militantes d'APF France handicap, l'approche par les droits a montré tout son bien-fondé en 2020. Le contexte d'une crise sanitaire sans précédent, aux conséquences dramatiques en matière de recul des droits, a ainsi mis en évidence l'urgence de rendre effectifs et de défendre contre toute régression les droits des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Cette urgence sociale, APF France handicap avait souhaité la mettre en lumière lors d'une mobilisation nationale sur le thème des ressources. La crise sanitaire n'a pas permis sa tenue.

Au-delà de cette crise inédite*, deux moments politiques majeurs, la Conférence nationale du handicap (CNH) et le Comité interministériel du handicap (CIH), ont rythmé l'année, avec un bilan en demi-teinte, entre louables avancées et attentes non satisfaites.



voir supplément "APF France handicap face à la crise"

La Conférence nationale du handicap et le Comité interministériel du handicap, deux rendez-vous politiques très attendus

.....

Quinze ans jour pour jour après la promulgation de la loi dite "handicap", la Conférence nationale du handicap (CNH) s'est tenue le 11 février, suivie d'un Comité interministériel du handicap (CIH), le 16 novembre. Programmés au cours de la même année calendaire – un fait inédit – ces deux rendez-vous ont envoyé un signal fort, reflet de la priorité donnée au handicap dans le quinquennat présidentiel. APF France handicap a pris acte des mesures positives annoncées, qui laissent néanmoins certaines revendications en suspens.

Une CNH, entre promesses et déceptions

.....

Initialement prévue en 2019, la Conférence nationale du handicap (CNH) s'est finalement tenue le 11 février en présence de Claude Chirac et de 15 ministres. Enjeu fort pour le président de la République, qui a fait du handicap l'une des politiques phares de son quinquennat, la CNH s'est soldée

par la prise en compte de certaines des revendications majeures de l'association, mais aussi par des lacunes qui restent à combler.

Parmi les mesures proposées par le Gouvernement, celle de l'abandon du projet d'intégrer l'allocation adulte handicapé dans la réforme du revenu universel d'activité (RUA) a pleinement satisfait APF France handicap. En effet, c'est l'une de ses revendications majeures pour laquelle elle s'est longuement battue.

L'association s'est également félicitée de la prise en compte des aides à la parentalité et à l'alimentation dans la prestation de compensation du handicap (PCH), de l'ambition de ne laisser aucun enfant en situation de handicap sans solution à la rentrée scolaire 2020, du lancement d'un débat sur l'accompagnement à la vie intime et sexuelle ou de l'ouverture à la retraite progressive dès 55 ans pour les travailleurs en situation de handicap et de la bonification pour les parents d'enfants en situation de handicap.

Enfin, la CNH fût l'occasion pour l'association de rappeler qu'au-delà des discours sur la société inclusive, les personnes en situation de handicap, leurs familles et proches aidants sont en attente de mesure concrètes : droits sans limitation de durée, élargissement de la PCH à des personnes qui en sont aujourd'hui exclues, délais de traitement des dossiers raccourcis dans les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), accessibilité des services, des équipements, des espaces physiques et numériques, etc.



APF France handicap interpelle les candidats aux Municipales

Dans son livret – "Liberté, égalité, fraternité, #CestLaBase" – APF France handicap a pris l'initiative d'attirer l'attention des candidats aux élections municipales sur le sort réservé aux 12 millions de personnes en situation de handicap, souvent invisibilisées dans les territoires. L'association a formulé différentes propositions concrètes pour inspirer les futurs élus dans les champs de compétences des communes et des intercommunalités : aménagement du territoire, urbanisme, construction, voirie, logement, transport, petite enfance, solidarité...

Elle a par ailleurs fortement communiqué sur les enjeux de l'accessibilité sur la base des résultats d'une consultation nationale menée avec l'ifop "Bien vivre dans ma ville". 12 000 répondants (en situation de handicap ou non) ont participé à cette enquête. 9 personnes sur 10 déclarant avoir des difficultés d'accessibilité lors de leurs déplacements.



CIH : des avancées inabouties

.....

Le Comité interministériel du handicap (CIH), qui s'est tenu le 16 novembre, a été l'occasion de poursuivre le dialogue engagé lors de la CNH. Une nouvelle méthodologie de travail a été mise en place, avec une implication en amont des associations concernées.

L'enjeu de ce Comité était double : présenter l'état d'avancement des mesures déjà annoncées en février et dérouler la feuille de route gouvernementale d'ici à la fin du quinquennat.

Très attendu par les personnes en situation de handicap et leurs associations représentatives, le CIH a tenu certaines promesses comme celle de la mise en place d'un Comité national de suivi de l'enseignement supérieur inclusif ou l'habitat inclusif par exemple. APF France handicap a Toutefois pointé de nombreux motifs d'insatisfaction : le retard de la France en matière d'accessibilité, l'accès à l'emploi dégradé par la crise sanitaire et économique, la précarité croissante des personnes, les limites de la PCH Parentalité, l'insuffisance du droit à compensation ou le transfert intégral de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) dans la branche autonomie.

APF France handicap reste donc en alerte pour suivre l'application effective des mesures annoncées.

L'association note le rendez-vous du prochain CIH prévu en juillet 2021 : elle restera vigilante pour faire entendre la voix des personnes en situation de handicap et promouvoir leurs droits.

Des revendications satisfaites, d'autres en suspens

.....

Au-delà des annonces politiques effectuées lors de la CNH et du CIH, certaines revendications de longue date ont obtenu quelques réponses positives apportant ainsi des répercussions concrètes sur le quotidien des personnes en situation de handicap et de leur famille. Des progrès qui s'inscrivent toutefois sur fond de recul des droits du fait de la crise sanitaire.

Des progrès pour les aides à l'autonomie... encore timides

.....

APF France handicap a salué le principe de la création de la branche autonomie qui répond à l'une des revendications fortes de l'association. Mais comme l'a souligné le rapport Vachey en septembre, de nombreuses incertitudes demeurent, notamment celles relatives à ses sources de financement. En effet, APF France handicap a fait part de son inquiétude de voir les prestations servies aux personnes en situation de handicap nivelées par le bas, si la branche n'était pas dotée des ressources suffisantes et nécessaires à la prise en compte des besoins liés aux conséquences du handicap.

En outre, ce débat sur l'autonomie ne doit pas se réduire à une approche par le "grand âge", l'association milite ainsi pour la création d'une prestation de compensation universelle et intégrale.

Pouvoir vivre dignement #CestLaBase : mobilisation nationale jeudi 5 mars



C'est à partir de ce leitmotiv qu'APF France handicap a lancé un appel à la mobilisation le 5 mars. Actuellement en France, deux millions de personnes en situation de handicap sont condamnées à vivre toute leur vie sous le seuil de pauvreté (1 041 €, source Insee).

Le président de la République a fixé un objectif lors de la Conférence nationale du handicap le 11 février 2020 : « permettre à chacune et chacun de vivre une vie digne, une vie libre » ; « continuer à aller sur le chemin de l'allocation digne pour toutes les personnes en situation de handicap ».

APF France handicap a souhaité le prendre au mot en invitant les citoyennes et les citoyens à se mobiliser partout en France pour demander la création d'un revenu individuel d'existence et la fin de la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'allocation adulte handicapé (AAH). Cette mobilisation a malheureusement dû être annulée du fait de la crise sanitaire mais l'association est restée vigilante toute l'année pour exiger que l'objectif de zéro personne en situation de handicap ou atteinte de maladie invalidante sous le seuil de pauvreté soit enfin atteint.

Autre déconvenue, le transfert intégral dans la branche Autonomie de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH). APF France handicap y est totalement défavorable car il va à l'encontre de l'essence même de cette allocation qui est avant tout une aide financière familiale.

Aux côtés de Dyspraxie France Dys - Ensemble Face au Handicap, la FNASEPH, HyperSupers TDAH France et l'UNAF, elle a d'ailleurs lancé une pétition pour la conservation d'une prestation familiale d'éducation de l'enfant handicapé dans la branche famille de la Sécurité sociale.

L'association a également demandé au gouvernement d'engager une concertation préalable pour la création d'une vraie PCH Enfant dans la branche Autonomie, PCH Enfant qui pourrait alors intégrer certains éléments des compléments de l'AEEH.

APF France handicap a en revanche souscrit à plusieurs recommandations du rapport Denormandie/Chevalier pour faciliter l'accès aux aides techniques à l'autonomie tout en émettant des réserves notamment sur le référencement sélectif.

Enfin, l'association s'est félicitée de la suppression de la barrière d'âge de 75 ans pour le versement de la PCH, de la possibilité de l'octroi d'une prestation sans limitation de durée ; des mesures sur les contrôles d'effectivité de la PCH ;

des dispositions qui permettront enfin la parution du décret sur les fonds départementaux de compensation.

Elle a également accueilli positivement la feuille de route présentée mi-octobre et visant à transformer les pratiques MDPH pour une meilleure application des droits.



Paroles d'acteurs

« *Je dois partager mon temps d'aide humaines (auxiliaires de vie) entre mon fils et moi, j'ai donc moins de temps de prestation pour moi ; même si concrètement mes auxiliaires n'ont pas le droit de m'aider à m'occuper de mon enfant, elles le font quand même, je ne peux pas et je veux pas m'occuper que de moi et laisser mon fils dans un coin tout seul en attendant de finir ma prestation avec mes auxiliaires de vie. J'ai choisi d'avoir un enfant, j'ai envie et besoin en tant que mère de m'occuper de mon fils et j'ai besoin d'une aide physique pour le faire. »*

Anonyme, parent en situation de handicap.

« *Désormais, mon fils a 7 ans, donc je ne pourrais plus en bénéficier, mais si cette prestation avait existé avant, je l'aurais demandé. Quand il était plus petit, j'avais besoin d'aide en permanence quand mon mari travaillait. »*

Anonyme, parent en situation de handicap.





Handi-Droits : un accompagnement pour faire valoir ses droits



Avec Handi-Droits, plateforme lancée en septembre, APF France handicap réaffirme sa vocation de défense des droits des personnes en situation de handicap. Le dispositif a pour objectif d'informer et conseiller les personnes en difficulté pour faire reconnaître leurs droits. La force d'Handi-Droits tient à son étagement territorial : référents au niveau local, coordinateurs en régions et pôle juridique au plan national. En six mois, la plateforme a recueilli plus de 1 000 demandes sur de multiples sujets : accessibilité, aide sociale, allocations/prestations/ Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), assurance maladie, retraite, logement, emploi, protection des personnes, scolarité, transport... À terme, un Observatoire des droits fera la synthèse des questions posées pour des analyses statistiques fines sur les problématiques rencontrées sur les territoires.

La preuve par l'exemple

Une question posée via Handi-Droits : Xavier est en situation de handicap, avec un taux d'incapacité reconnu entre 50 et 79 %, et une restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi. Ses ressources proviennent de l'AAH à taux plein et de l'aide personnalisée au logement (APL). Jusqu'ici il ne déclarait pas la valeur de son patrimoine, mais la Caisse d'allocations familiales (CAF) le lui demande cette année. Cette pratique est-elle légale ?

Réponse du réseau Handi-Droits : En principe, les bénéficiaires d'aides au logement doivent déclarer la valeur de leur patrimoine. Mais les bénéficiaires de l'AAH bénéficient d'une dérogation. Le service des Politiques d'inclusion est avisé pour une alerte sur les mauvaises pratiques de certaines CAF.



Une accessibilité à la traîne

.....

Être en situation de handicap, c'est subir de multiples restrictions dans ses déplacements et obstacles dans son quotidien. Ces difficultés ont été exacerbées par la crise sanitaire, qui a fait craindre un ralentissement, voire un arrêt des mesures visant l'accessibilité.

Or depuis la première loi sur ce sujet en 1975, la France peine à se rendre accessible. Les conséquences de ce retard touchent en réalité l'immense majorité des citoyennes et des citoyens.

L'année 2020 a néanmoins vu quelques avancées concrètes. Dans le bâti, un arrêté a ainsi acté l'obligation de prévoir des douches de plain-pied dans les logements neufs à compter de juillet 2021.

L'accessibilité des trains se voit quant à elle facilitée par l'octroi de réductions tarifaires pour trois accompagnants.

Un accès à l'éducation qui frôle juste la moyenne

.....

Cette année, APF France handicap s'est indignée du cas de Chloé, étudiante grenobloise lourdement handicapée, obligée de financer son auxiliaire de vie pour mener à bien ses études, suscitant incompréhension et indignation. Face à cette situation, l'association a demandé une évolution du dispositif d'accompagnement des étudiants en situation de handicap pour que les besoins en aide humaine soient couverts.

Autre point de vigilance : l'article 7 du projet de loi d'accélération et de simplification de l'action publique qui prévoit la suppression de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignements au profit de la création d'une "Cellule du bâti scolaire" rattachée au Secrétariat général du ministère de l'Éducation. APF France handicap s'y est opposée en demandant son maintien. En effet, la cellule prévue ne porte que sur les questions de sécurité et renvoie la mise en accessibilité des établissements scolaires à la seule responsabilité des collectivités territoriales. Or, les missions de cet Observatoire sont fondamentales.

Dans le champ de la petite enfance, pendant la crise, les enfants en situation de handicap ont été accueillis prioritairement au sein des crèches.



En effet, dès le mois d'avril, APF France handicap a encouragé les familles à lui remonter leurs questions et leurs inquiétudes afin que l'association puisse les aider. En juin, le Gouvernement les a entendues et a ainsi revu les conditions restrictives d'accueil en crèche pour les enfants en situation de handicap et leur absence de priorité.

Le congé de proche aidant : un premier pas positif à renforcer sur le long terme

.....

En septembre, le congé de proche aidant (CPA) a été mis en place. En dépit de son caractère limitatif – l'allocation journalière du proche aidant (AJPA) n'est possible que 66 jours – l'association a salué cette avancée.

Forte mobilisation autour des ressources

.....

En février, le vote à l'Assemblée nationale de la déconjugalisation de l'AAH a créé un vif espoir. APF France handicap a également relayé sur les réseaux sociaux la pétition que Véronique Tixier, femme en situation de handicap, a mis en ligne sur le site du Sénat. Objectif : atteindre les 100 000

signatures avant mars 2021 pour que le Sénat examine à son tour cette loi. La pétition a été soutenue par la société civile ce qui confirme un consensus sur ce sujet sociétal.

Dénoncer et agir contre les violences faites aux femmes en situation de handicap

.....

APF France handicap a apporté son soutien à la résolution prise par le Sénat, en janvier, pour dénoncer et agir contre les violences faites aux femmes en situation de handicap. Texte qui rappelle que près de 80 % des femmes en situation de handicap seraient victimes de violences, ces femmes étant quatre fois plus exposées aux violences sexuelles que les femmes dites valides. L'association a par ailleurs participé à la réalisation d'outils pour sensibiliser et prévenir ces violences.



Engagements inter-associatifs : ensemble pour aller plus loin

.....

Dans la droite ligne du projet associatif "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir", APF France handicap est convaincue qu'agir ensemble rend plus fort. Pour des revendications plus visibles, portant plus haut la parole des personnes en situation de handicap, l'association joue résolument la carte du collectif et fait cause commune avec d'autres acteurs de la société civile. Décuplé par l'urgence née de la crise sanitaire, le nombre de ses engagements inter-associatifs s'est accru en 2020.

Le Collectif Handicaps

.....

APF France handicap a uni ses forces à celles de 48 autres associations du champ du handicap pour constituer ce nouveau collectif inter-associatif. Le Collectif Handicaps se donne notamment pour mission de représenter les intérêts et défendre les droits des personnes en situation de handicap et de leurs proches et d'agir collectivement pour que l'effectivité de leurs droits.



Le collectif ALERTE

.....

Dans le cadre du collectif ALERTE contre l'exclusion sociale, dont APF France handicap est membre, plusieurs appels ont été lancés en faveur des personnes précaires, premières victimes de la crise. Parmi les causes soutenues conjointement, l'élargissement de l'aide de solidarité Covid-19 aux bénéficiaires de l'AAH, l'allongement de la trêve hivernale ou encore la revalorisation des minimas sociaux et leur ouverture aux 18-25 ans.

ALERTE

L'Uniopss

.....

En 2020, l'Uniopss a participé à un grand nombre de réunions organisées à distance par les ministres, cabinets et directions d'administrations centrales, sur tous les champs couverts par l'Union et ses adhérents : personnes âgées, personnes en situation de handicap, enfants, jeunes, familles, personnes en situation de précarité et d'exclusion. Elle porte la voix des associations de santé et de solidarité, pour influencer sur les politiques mises en place et informer en temps réel les acteurs de terrain des mesures qui les concernent.



France Assos Santé

.....

France Assos Santé est l'organisation de référence pour faire entendre la voix des patients et usagers dans les instances de gouvernance du système de santé. En qualité de membre actif, APF France handicap s'est associée à plusieurs alertes sur la dégradation de la santé des populations précaires en marge de la crise sanitaire. L'accès des personnes à risque grave de Covid-19 au chômage partiel, les mesures d'urgence pour éviter les relégations hors du système de soin, ou encore l'alerte sur les reports de soins ont donné lieu à des prises de parole communes.



Pacte du Pouvoir de Vivre

.....

Porter ensemble la convergence de l'écologie et du social, c'est l'objet de ce Pacte, qui rassemble 55 organisations autour de propositions pour lutter contre le dérèglement climatique et améliorer le quotidien des citoyens.

Le collectif a porté, en mai 2020, 15 propositions adressées au Premier ministre pour que le déconfinement ne soit pas un retour à "l'avant-Covid", mais une étape cruciale vers une transformation de notre modèle de société.



Dynamique de la Convention aux actes et collectif AEDE

.....

Ces deux collectifs portent, en direction des décideurs publics, des plaidoyers en faveur des droits des enfants. L'effectivité de leurs droits n'est toujours pas garantie en France et dans le monde. Plusieurs prises de parole sont intervenues en 2020 pour appeler à l'action publique.



Le Collectif inter-associatif des aidants familiaux

.....

Durant la crise, le rôle des aidants familiaux s'est révélé crucial et ils ont été fortement impactés. Pour le démontrer, le Collectif inter-associatif des aidants familiaux (CIAAF) a mené une grande enquête, en collaboration avec l'Institut de recherches économiques et sociales (Ires), entre le 24 avril et le 25 mai auprès de 1 032 aidantes et aidants.

Isolement accru et imposé, fort sentiment d'oubli, intensification de l'aide sont les thèmes majeurs qui en ressortent. Un constat sans appel, face auquel le collectif a demandé le déploiement d'aides et d'accompagnements d'urgence.



Pour une stratégie européenne ambitieuse sur le handicap

.....

En 2020, APF France handicap a apporté son concours à l'analyse produite par le think-tank Pour la solidarité, en vue d'établir un bilan critique de la stratégie européenne en faveur des personnes handicapées 2010-2020 et d'infléchir la stratégie de l'après-2020. En effet, la stratégie "Europe 2020" s'est montrée inclusive et soucieuse de voir reflété dans la législation européenne un traitement du handicap fondé sur les droits humains fondamentaux. Mais elle n'a pas toujours débouché sur des actions suffisamment ambitieuses. Dans sa contribution, APF France handicap a formulé plusieurs propositions pour construire le "monde d'après".



Vie associative

Une vie associative solide et résiliente



L'action associative a joué le rôle, en 2020, d'un amortisseur et d'un rempart à la crise. Les actions de proximité et de solidarité menées par les acteurs de l'association ont permis de résister et de continuer à avancer. De nouveaux projets ont été engagés dans l'esprit du cap clair et précis fixé par le projet associatif d'APF France handicap.

Le projet associatif, repère pour temps de crise

.....

Tout au long de l'année, l'association est restée solide, entretenant les liens, accompagnant les personnes les plus isolées, mettant en place des actions de proximité, soutenant les personnes concernées et les aidants. Le projet associatif "Pouvoir d'agir, pouvoir choisir" a une nouvelle fois démontré toute sa pertinence.

Un espace dédié sur la plateforme Participer : partager et essaimer

.....

L'année 2020 a démarré avec la mise en œuvre du projet associatif et la création d'une plateforme de recensement et d'essaimage des bonnes pratiques.

« Chacun doit pouvoir utiliser les idées, les retours d'expériences, les écrits des autres

pour avancer mieux et plus vite. » : ce credo du projet associatif s'est matérialisé sous la forme d'un espace de partage d'actions en ligne, sur la plateforme Participer dédiée à l'animation du mouvement. Cette plateforme collaborative a contribué à la mise en œuvre effective du projet associatif à large échelle. Ainsi chaque structure d'APF France handicap a été invitée à y enregistrer une ou plusieurs initiatives contribuant à l'un des 42 engagements du projet associatif.

Pour faciliter cette démarche collaborative, les ambassadeurs du projet associatif - deux par région - ont soutenu les acteurs de l'association portant et dynamisant les projets. Plus de 240 actions ont été répertoriées et partagées en ligne au cours de l'année, témoignant de la forte mobilisation des acteurs de l'association. Un grand nombre de ces actions a pu être mutualisé entre plusieurs structures ou essaimé dans d'autres territoires.

Cette crise a naturellement ébranlé l'association. Mais elle en a aussi révélé la capacité d'adaptation. Et loin de mettre un coup d'arrêt à la dynamique du projet associatif, elle en a finalement démontré toute la pertinence.

Une mobilisation générale des délégations au plus près des besoins des personnes

.....

Dès l'annonce du confinement, l'ensemble du réseau d'APF France handicap s'est pleinement engagé dans la mobilisation

générale des solidarités de proximité. Le défi à relever était double : garder le lien avec tous les adhérents et sympathisants d'APF France handicap et faire vivre l'entraide et la solidarité.

Des centaines d'initiatives ont été déployées au sein des 96 délégations de l'association suivant neuf axes* :

- ✘ **Le lien avec les personnes isolées ;**
- ✘ **Les actions solidaires de proximité ;**
- ✘ **Les animations à distance ;**
- ✘ **La médiation numérique ;**
- ✘ **Le soutien psychologique ;**
- ✘ **L'accès aux droits ;**
- ✘ **Les actions en lien avec les structures médico-sociales ;**
- ✘ **L'animation de la vie associative ;**
- ✘ **Les représentations politiques.**

La lutte contre l'isolement a largement fait appel aux ressources offertes par les nouveaux outils numériques : création d'une communauté numérique dans le Grand Est, groupe Facebook de soutien en Haute-Garonne, groupe WhatsApp d'échange avec les adhérents en Bretagne, web radios et web télévisions en Île-de-France et Bourgogne Franche-Comté, ligne d'écoute pour les personnes en situation de handicap et leur famille dans les Hauts-de-France et en Normandie, avec le soutien de la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés solidaires (Fehap).

Des réponses d'urgence de proximité ont par ailleurs pu être apportées : livraisons solidaires de courses avec la Croix-Rouge, livraison de paniers solidaires de produits alimentaires et d'hygiène aux plus démunis dans le Rhône, distribution de masques en lien avec l'agence régionale de santé (ARS) en Occitanie...

Aller au-devant : une priorité notamment en milieu rural

.....

Les très fortes contraintes imposées par les confinements successifs ont amené les équipes à imaginer de nouveaux modes d'intervention, avec notamment le développement d'actions "hors les murs" des délégations.



voir supplément "APF France handicap face à la crise"





Ainsi, de juillet à septembre, tirant profit du répit offert par "l'entre deux confinements", des "Baraques du lien" itinérantes ont ainsi sillonné les routes du Loir-et-Cher. Le but poursuivi : aller au-devant des plus isolés, les adhérents ayant du mal à se déplacer ou craignant de le faire. Cela pour leur offrir un moment convivial, mais aussi pour prendre le pouls des besoins exacts du terrain, via des enquêtes de lien social et proches-aidants.

En Corse, le projet d'un bus itinérant est né de la volonté de rapprocher la délégation des adhérents résidant dans les territoires excentrés. Une équipe de quatre personnes (bénévoles, salarié et service civique) à bord d'un véhicule itinérant aménagé a ainsi tenu des permanences dans les villages de l'île les plus éloignés des centres urbains. Un accueil individuel et collectif a été proposé à tous, sans distinction d'âge ou de type de handicap, s'adaptant aux besoins exprimés : accès aux droits, accompagnement vers l'emploi, soutien aux personnes atteintes de sclérose en plaques...

Les tiers-lieux renouvellent le "vivre ensemble"

.....

Espaces de rencontre et de partage, les tiers-lieux sont favorables à la créativité et au développement de projets collectifs fédérateurs. Plusieurs délégations et établissements de l'association se sont appropriés cette logique de décroissement.

En septembre, la délégation de la Creuse s'est ainsi installée dans les locaux de La Quincaillerie numérique, un tiers-lieu porté par l'agglomération du Grand Guéret. elle y a puisé des ressources – fablab, ordinateur en libre accès, espace de coworking – pour mettre en œuvre son projet d'inclusion numérique, avec le support d'une dynamique partenariale.

En Picardie, les délégations de l'Oise, de la Somme et de l'Aisne ont uni leurs forces pour envisager leur investissement commun dans des tiers-lieux susceptibles de porter un nouveau modèle économique.

À Wazemmes dans le Nord, une résidence intergénérationnelle de vie éco-citoyenne

La consultation :

"Le monde change, soyons acteurs de ce changement"



APF France handicap a souhaité appeler ses acteurs à imaginer le "monde d'après" en lançant une consultation nationale "Le monde change, soyons acteurs de ce changement". L'association a ainsi donné la parole aux adhérents, usagers, élus, bénévoles et salariés. Trois sujets leur ont été proposés : l'expérience vécue pendant le temps du confinement, la perception d'un monde qui change et le regard sur les priorités pour APF France handicap.

Près de 1 000 réponses de 540 personnes distinctes ont été recueillies : 72 % d'adhérents, 22 % d'élus, 16,6 % de salariés, 8 % d'usagers et 4 % de bénévoles non adhérents.

Parmi les principaux enseignements de l'étude, la perspective de changer de mode de vie (dont celui de consommer, de se déplacer ou de s'alimenter) est envisagée par 82 % des répondants. 89 % des sondés pensent qu'APF France handicap est un acteur légitime pour peser dans les changements à opérer.

À la phase de consultation, d'octobre 2020 à janvier 2021, succéderont une mise en débat et une synthèse, jusqu'en juin 2021.





et solidaire (Rives) a vu le jour à l'initiative d'APF France handicap. Elle rassemble 74 logements sociaux, dont sept attribués à des personnes en situation de handicap.

Un été pas comme les autres : défi relevé !

.....

Dès l'annonce du confinement, l'équipe APF Évasion France handicap a tenté de maintenir les séjours prévus lors de l'été 2020. La sécurité des vacanciers et des équipes accompagnantes ne pouvant malheureusement pas être garantie, tous les séjours ont dû être annulés.

Cependant, avec le dispositif "Un été pas comme les autres", l'association a continué à être présente auprès des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Dans une logique d'entraide et de mobilisation des solidarités, le programme proposait aux délégations, structures médico-sociales et entreprises adaptées des guides-action pour construire des réponses de proximité : activités de loisir, sorties, temps de répit...

Sur le territoire de Belfort et dans l'Allier, des journées de détente en plein air ont par exemple été organisées. La délégation des Deux-Savoie a, de son côté, conçu un programme riche de propositions variées : ateliers créatifs, participation au festival "Annecy paysages", sorties en vélo, rencontres "jeux"... Dans les Côtes d'Armor, les adhérents ont pu bénéficier d'escapades en bord de mer et séjourner dans un mobil-home accessible, loué par l'association et mis à leur disposition par roulement.



Une énergie décuplée pour faire vivre la démocratie interne

.....

Cette année, l'association a dû imaginer des formats d'échange inédits. Un pari réussi. Particulièrement riche, l'année a été marquée par le renouvellement du conseil d'administration (CA) de l'association et l'élection d'une nouvelle présidente, Pascale Ribes.

Une Assemblée générale multisites

.....

Initialement prévue au Havre, en juin, l'Assemblée générale a finalement eu lieu le 26 septembre, à distance, la visioconférence multiplex ayant permis de relier 14 sites distincts : un au siège et 13 en régions. Avec 192 adhérents connectés, ce dispositif multisites a pleinement tenu ses promesses et permis de recueillir plus de 400 votes (pouvoirs compris).

Lors de cet événement, l'Observatoire de la démocratie de l'association a également présenté une synthèse de ses travaux en cours sur le thème "Mouvement et médico-social".

Des instances de gouvernance renouvelées

.....

Tous les trois ans, de nouvelles élections se tiennent au sein de l'association. Ainsi, du 24 août au 25 septembre 2020, le CA a ainsi été renouvelé pour moitié. Les adhérents ont été appelés à élire 12 administrateurs, dont huit vivant avec un handicap moteur avec ou sans troubles associés. 33 adhérents se sont ainsi présentés au suffrage pour 12 postes à pourvoir. Avec 26 % de votants, le taux de participation au vote est similaire à celui de l'élection 2017, organisée dans des conditions autrement plus favorables.

L'élection 2020 s'est déroulée suivant des modalités novatrices. Le vote en ligne a obtenu la préférence de 860 adhérents (pour un peu plus de 3 000 bulletins papier). Autre innovation : toutes les déclarations d'intention ont été mises à disposition en format audio, pour une accessibilité optimale.

Une nouvelle présidente, fervente défenseuse des droits fondamentaux

.....

Pascale Ribes a été élue nouvelle présidente d'APF France handicap le 11 décembre 2020 et succède à Alain Rochon. Adhérente de l'association depuis 20 ans et membre du Conseil d'administration depuis 2005, elle est une fervente défenseuse du respect et de l'effectivité des droits et des libertés fondamentales.

Un combat qu'elle mène au niveau national, européen et international, en siégeant dans plusieurs instances consultatives.

Pascale Ribes a exprimé dès son arrivée sa vision des défis à relever par l'association dès 2021 : défis politiques, pour mettre le handicap au cœur des débats ; défis économiques autour d'une offre de services résolument tournée vers la transition inclusive ; défis démocratiques enfin, à fonder sur l'expertise et la participation des citoyennes et citoyens en situation de handicap aux décisions qui les concernent.

Une démarche renforcée pour la formation des élus

.....

Offrir aux adhérents élus d'APF France handicap la possibilité de se former, c'est leur permettre d'étayer leur pouvoir d'agir et leur capacité à porter les messages dans leurs territoires respectifs. Ainsi, pour la première fois, un cursus de formation commun a été proposé à tous les élus des conseils APF France handicap. Ce cycle de quatre modules leur a permis de :

- ✘ **Mieux comprendre le fonctionnement de l'association ;**
- ✘ **Investir leur rôle pour apprendre à interagir et décider avec les autres acteurs ;**
- ✘ **Savoir prendre la parole pour porter un message et convaincre ;**
- ✘ **Se saisir du plaidoyer de l'association pour revendiquer et représenter l'association.**

Depuis sa création fin 2019, ce dispositif de formation a totalisé 94 sessions et comptabilisé 728 participations individuelles.

Des dynamiques de revendication et de soutien thématiques

Publication de guides, organisation de webinaires, lancement de collectifs ou de dynamiques partenariales : l'imagination fut au pouvoir tout au long de cette année exceptionnelle.

La dynamique "parents" : des ressources pour tenir

En janvier 2020, un groupe Facebook a été créé, offrant aux parents un espace d'échange sur leurs pratiques, leurs questionnements et leurs préoccupations concernant l'accompagnement des enfants (mineurs ou non) en situation de handicap. Un succès, puisque le groupe comptait 550 membres après un an. Durant le premier confinement, la Commission nationale politique de la famille (CNPJ) s'est très fortement mobilisée, se réunissant chaque semaine par visioconférence. Les retours des familles ont permis de nourrir d'exemples concrets les demandes formulées auprès du Gouvernement. Main dans la main avec un groupe de proches de personnes en situation de handicap, la CNPJ a par ailleurs créé un guide destiné aux parents, conjoints et autres proches aidants. Véritable somme d'informations concrètes, ce guide leur permet de mieux identifier et formuler les souhaits de la personne accompagnée, pour construire son "projet de vie".

Les jeunes, toujours plus présents

Dans le sillage d'Agit'Actions, qui avait créé une forte émulation en 2019, la dynamique jeunesse a consolidé son assise territoriale en 2020.

Les 12 jeunes élus au sein de la Commission nationale politique de la jeunesse ont assumé leur place dans l'association, n'hésitant pas à prendre position dans les débats nés du confinement. Leurs outils pour se rendre visibles se sont diversifiés, avec notamment la création des capsules vidéo Instant J, sur YouTube.

Les jeunes se sont par ailleurs investis sur la question de l'emploi, rassemblant de nombreux témoignages sur leurs difficultés

spécifiques d'accès à l'emploi. Cet investissement s'est trouvé symboliquement concrétisé par un duo, l'espace d'une journée en commun, entre Adelina Bouilly, élue de la CNPJ et Sarah El Haïry, secrétaire d'État chargée de la jeunesse et de l'engagement, cela dans le cadre de la journée DuoDay 2020.





La radio Roue Libre ouvre le débat animé par Aude Moulin Delalande sur le sport comme vecteur d'inclusion en présence de Prosper Teboul, Directeur général de l'association et d'invités prestigieux : Roxana Maracineanu, ministre déléguée aux Sports, Sophie Cluzel, secrétaire d'État auprès du Premier ministre chargée des personnes handicapées, Pierre Rabadan, adjoint à la maire de Paris en charge du sport, Magalie Thibault, Vice-présidente du conseil départemental 93, Elie Patrigeon, Directeur général du Comité Paralympique, Iris Bazin et Ludivine Munos, du Comité d'organisation et la Société de livraison des ouvrages

Ils ont également été au cœur de la mobilisation de l'association lors de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées avec un webinaire dédié "Jeunes en situation de handicap et emploi : une génération doublement sacrifiée ?".

Le sport, vecteur de dynamiques inclusives

.....
Convaincue et fortement mobilisée, l'association s'implique activement dans la préparation des Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024 à Paris, en

participant au Conseil d'administration de Paris 2024.

En 2020, la perspective de cet événement a suscité une forte dynamique autour du développement de la pratique sportive et physique au sein d'APF France handicap. L'association a lancé à cet effet le collectif "Cap Sport 2024", un réseau fédérateur pour mieux identifier projets, ressources et acteurs-clés, au-delà même de l'échéance de 2024.

À l'occasion de la journée internationale des personnes handicapées, le 3 décembre, les micros de la web-radio francilienne de l'association, Roue Libre, créée durant le premier confinement, ont été ouverts au débat autour du sport pour bâtir une

société inclusive et solidaire. L'association a fait événement en rassemblant sur le plateau les principaux décideurs et parties prenantes de Paris 2024. Un temps fort auquel des athlètes olympiques et paralympiques ont également participé, comme Anne Claveau, double médaillée d'argent au championnat de France de paracyclisme.

Des jalons concrets pour faire perdurer la dynamique

Reste qu'au-delà de l'échéance emblématique des JOP 2024, l'enjeu est bel et bien de capitaliser sur l'héritage des Jeux pour instaurer une société inclusive en termes de pratique sportive et d'accessibilité. C'est ce défi de l'Après-Jeux qu'APF France handicap entend relever en signant une convention avec la mairie de Paris. Conclu le 3 décembre, cet accord a pour but d'initier des collaborations étroites pour promouvoir la conception et l'accessibilité universelles dans les équipements sportifs et de loisirs et les infrastructures de transport, mais aussi le développement des pratiques handisport, ou encore l'emploi et le volontariat autour des grands événements sportifs et parasportifs internationaux.

Cette convention prévoit également des actions tangibles à court terme, comme la formation des agents de la Ville de Paris, des établissements publics et des acteurs économiques ou encore la conception d'outils d'information à destination des commerçants de quartiers pilotes. De grandes manifestations à l'attention du grand public sont également prévues : une journée paralympique à Paris avec les établissements sociaux et médico-sociaux du réseau APF France handicap, des Jeux sportifs scolaires et des animations parasportives suite aux Jeux paralympiques de Tokyo 2021.

Paroles d'acteurs

« L'accessibilité, tout comme le sport, sont deux fils rouges qui permettent d'entrer dans de nombreux domaines au-delà du sport : la rencontre avec les joueurs valides, voire même l'emploi et le bénévolat. »

Serge Mabally, vice-président du Conseil d'administration d'APF France handicap et 22^{ème} meilleur joueur français de para-tennis.



Offre de services

Protection et participation des personnes accompagnées : deux priorités pour une offre qui poursuit son évolution

En 2020, APF France handicap a avant tout souhaité protéger la santé et la sécurité des personnes accompagnées. Ayant à cœur de continuer à faire évoluer ses réponses à leurs besoins et attentes, l'association a poursuivi ses actions en faveur de la participation des personnes, l'amélioration de la qualité de son accompagnement et a connu une dynamique sans précédent de reprises d'établissements.

Une année percutée par la crise sanitaire

La crise sanitaire n'a pas seulement impacté et isolé les personnes accompagnées par nos établissements et services. Elle a aussi éprouvé leurs fonctionnements et les pratiques professionnelles. Un dialogue permanent avec ses tutelles a permis à l'association de gagner en agilité, grâce aux assouplissements du cadre réglementaire applicable à notre offre de services. La sécurité sanitaire a constitué une priorité absolue, au prix de nombreux bouleversements en matière d'organisation.

Assurer la protection effective des personnes

Dès mars 2020, dans un contexte de pénurie annoncée, l'association est parvenue à acquérir de gros volumes de masques et autres équipements de protection individuelle (EPI). Des appels ont été lancés auprès des entreprises, recourant à leur solidarité pour partager leurs stocks d'EPI inutilisés. Un circuit logistique spécifique a été installé afin d'approvisionner, dans les meilleurs délais, l'ensemble des 450 établissements médico-sociaux de l'association.

Suivre l'évolution de la situation et outiller le réseau

Semaine après semaine, la cellule de crise nationale a assuré un suivi continu de la situation et notamment des cas confirmés de Covid et des hospitalisations au sein de l'association, tout en pilotant l'application des mesures émanant du ministère de la Santé et du secrétariat d'État chargé des Personnes handicapées.

Les professionnels ont été rapidement outillés grâce à un triptyque de documents ressources : procédure générale "Faire face à l'épidémie Covid-19" (avec 68

mises à jour en 2020), foire aux questions "soins" (avec 36 mises à jour) et foire aux questions RH.

Un groupe de professionnels issus des structures, baptisé PULSE (Participation Usagers Loi Structures Établissements), s'est chargé d'adapter les documents officiels relatifs aux consignes sanitaires pour les rendre compréhensibles par tous.

Soutenir les personnes et assurer la continuité des services

.....

Un énorme travail d'adaptation des organisations et des pratiques a été engagé pour permettre aux établissements et services médico-sociaux (ESMS) de poursuivre leurs missions dans le cadre des fortes contraintes imposées par la crise.

Confinés, mais pas isolés : c'est la logique qui a prévalu, par exemple, dans les IEM (institut d'éducation motrice) et les SESSAD (service d'éducation et de soins spécialisés à domicile), dont l'accompagnement a dû être transformé. Distanciel, ce dernier a souvent pu être maintenu sous diverses formes : visioconférences, enseignements et animations à distance, lignes d'écoute téléphonique... De nombreux établissements ont inventé des formes novatrices de "projection hors les murs" de leurs services

pour soutenir les personnes et leur famille à domicile (mutualisation de personnels, ouverture de places d'internat, télé-rééducation...).

En s'adaptant ainsi, le réseau APF France handicap a vu s'opérer une accélération renforcée de la transition inclusive.

Quant aux services à domicile, ils ont bénéficié d'actions volontaristes de soutien aux équipes, notamment par la fourniture des EPI indispensables à la poursuite d'activités et via les services mandataires.

La crise, accélérateur de réformes ?

.....

Trois ordonnances ont permis, au cours du printemps, des assouplissements qui ont autorisé une "plasticité" accrue des pratiques et du fonctionnement des établissements et services médico-sociaux. Ils ont ainsi été autorisés à dispenser des prestations inhabituelles (des activités externalisées à domicile, par exemple), à assouplir leurs modalités d'admission (sans orientation des MDPH (maisons départementales des personnes handicapées)) ou encore à élargir leurs capacités d'accueil (à des jeunes de 16 ans en dispositif adultes, par exemple).





APF France handicap a exprimé le souhait de voir cette évolution pérennisée, estimant qu'elle préfigure et accélère la nécessaire transformation du secteur pour mieux accompagner les usagers en situation de handicap.

La participation de l'utilisateur : une constante au cœur de la tourmente

.....

Dans le contexte de l'épidémie, APF France handicap a été confrontée à ce défi complexe : assurer une sécurité maximale des personnes et des professionnels, tout en préservant les droits et libertés fondamentales.

Relever ce défi a conforté l'association dans son action pour développer la participation des personnes accompagnées avec des instances dédiées.

CVS et CNU en position de lanceurs d'alerte

.....

Les conseils de la vie sociale (CVS), instances dédiées à l'expression des usagers au sein des établissements, ont joué un rôle indispensable de lanceurs d'alerte. La coordination des CVS avec le conseil national des usagers (CNU), récipiendaire de leurs observations, a été renforcée.

Cela, dans le souci d'assurer une qualité d'accompagnement et une liberté de choix les moins dégradées possible.

Dès le premier confinement, des réunions hebdomadaires ont été organisées avec le CNU pour recueillir des avis sur les mesures envisagées dans le cadre de la gestion de la crise (procédure générale, protocole interne de déconfinement, etc.) et pour évoquer les remontées des CVS sur leur ressenti concernant les consignes de sécurité, les modalités de fonctionnement, les conditions de vie en établissement. Ce dialogue a permis, à plusieurs reprises, d'adapter des consignes nationales et de demander l'ajustement d'une mise en œuvre parfois exagérément contraignante.

Les professionnels outillés pour renforcer la bienveillance

.....

En 2020, une attention particulière a été portée à l'accompagnement des professionnels dans la bientraitance, avec une boîte à outils étoffée. Instance dédiée, l'Observatoire de la bientraitance de l'association a produit des fiches-repères pour nourrir la réflexion et guider les pratiques des acteurs souhaitant s'inscrire dans une démarche de prévention.

Une fiche détaillant les causes, conséquences et moyens possibles de remédiation a été établie pour chacun des quatre risques de maltraitance identifiés :

- ✘ le risque d'atteinte aux droits fondamentaux ;
- ✘ le risque lié au défaut ou à l'excès d'aide et de soins ;
- ✘ le risque de défaillance des circuits d'information ;
- ✘ le risque d'isolement.

Une grille d'autoévaluation destinée aux professionnels a été élaborée en 2020. À partir de la question « Mes pratiques sont-elles bienveillantes ? », elle propose des leviers d'échange et d'analyse de pratiques.

Le Collège de la Médiation : une initiative primée

.....

Renouer le dialogue lorsque deux parties sont en conflit au sein d'une structure médico-sociale de l'association, c'est la vocation du collège de la Médiation d'APF France handicap piloté par Maryvonne Lyazid. Opérationnel depuis octobre 2019, il est constitué de quatre binômes représentatifs des parties prenantes de l'association : personnes accompagnées, parents, professionnels, et personnalités qualifiées extérieures. Cette instance, sans équivalent dans le secteur du handicap, a été couronnée par deux distinctions en 2020.

L'Agence régionale de santé Île-de-France lui a ainsi décerné, en novembre, le label "Droits des usagers de la santé". La Fondation des usagers du système de santé l'a, par ailleurs, sélectionnée en tant qu'initiative remarquable, parmi 126 projets.



Paroles d'acteurs Le ressenti des usagers au cœur de la crise



« Si l'on veut que les usagers respectent leurs devoirs, il faut que l'on respecte leurs droits effectifs. C'est le sens de la mise en place du Collège de la Médiation. Cette proposition portée par le CNU, puis adoptée par le conseil d'administration, est un acquis important de l'année 2020. »

Henri Guiheneuf, représentant des usagers au sein du CVS du foyer René Bonnet de Tonneins (47) et de la CNU.

« C'est dans ces circonstances que l'on mesure, le mieux, l'utilité de notre rôle. C'est à la demande des résidents que des représentants des familles siègent dans certains CVS. Nous sommes leur porte-parole. »

Christine Le Breton, représentante des familles au sein du CVS du foyer Gabrielle Bordier à Parthenay (79) et membre de la CNU.

L'attention portée au dialogue entre les conseils de la vie sociale (CVS), à l'échelle des établissements et services médico-sociaux (ESMS), et le conseil national des usagers (CNU), tête de réseau, a été particulièrement forte durant l'année 2020. Il s'agissait de coconstruire la doctrine de l'association dans la gestion des conséquences de la crise. En veillant notamment à ce que les nécessaires mesures et consignes de sécurité soient appliquées sans excès, dans le respect des protocoles de l'association, et en limitant au strict nécessaire l'atteinte aux droits des personnes.

APF France handicap a ainsi consulté les CVS lors de l'installation – et de l'actualisation – des mesures organisationnelles liées au Covid-19. Ces consultations ont toutefois pu être compliquées. D'une part, par la dispersion des personnes et l'insuffisante performance des outils numériques en début de crise. D'autre part, par le fonctionnement fortement perturbé des ESMS. En dépit des circonstances, l'association a recherché une mobilisation continue des instances de représentation des usagers. Cela, en s'assurant de la tenue d'un échange hebdomadaire avec la cellule "COVID" du CNU. Mais aussi en consultant ce dernier pour toute mesure envisagée dans le cadre de la gestion de crise (en particulier, pour la définition des protocoles de gestion de crise et de déconfinement). Les remontées d'informations des CVS ont, par ailleurs, été encouragées, leur permettant d'exprimer le ressenti des représentants des usagers sur l'application des consignes et les conditions de vie effectives en ESMS (établissements et services médico-sociaux). La création de boîtes mail pour les présidents de CVS a facilité cette communication avec le CNU.



Des pratiques inspirantes au service de la participation des usagers

.....

Génératrice de bonnes pratiques dans le réseau, l'innovation est une priorité au sein d'APF France handicap.

Dans le cadre du dispositif APF France handicap innove ! plusieurs projets sélectionnés traduisent cette volonté donnée à la participation des usagers. C'est le cas du projet So/No/Limit porté par le SESSAD (service d'éducation et de soins spécialisés à domicile) de Besançon, lauréat d'un appel à projets "Culture et Santé" DRAC (Direction régionale des affaires culturelles)/ARS (agence régionale de santé), qui fait des limites du handicap la source même de créations musicales. Elle est également au centre du projet, développé par le SAVS/SAMSAH de Vannes, qui recourt à la vidéo pour rendre accessibles à tous les comptes-rendus de ses conseils de la vie sociale (CVS).

À Quimper, le projet de "pair-aidance au service du déconfinement", porté par le foyer Keraman, a reçu un trophée Fehap. Le SAVS (services d'accompagnement à la vie sociale) de Corrèze a, quant à lui, mis en place un système de pairs-accueillants, par des usagers volontaires du service, pour recevoir les personnes nouvellement admises. Au Havre, usagers et professionnels ont travaillé main dans la main pour le déploiement d'une coopérative d'échange de savoirs dans trois établissements.

Une dynamique de reprises particulièrement soutenue

.....

En 2020, APF France handicap a pu concrétiser cinq opérations de reprises auprès d'organismes gestionnaires pour en garantir la continuité de gestion. Une reprise suppose une proximité de valeurs, sur la place de la personne, l'approche par les droits, l'inclusion... Elle doit donc apporter un nouvel élément nécessaire pour enrichir la structure concernée : un focus "qualité", la pérennisation d'une offre fragilisée, un possible développement...

C'est ainsi que huit établissements et services médico-sociaux (ESMS) sont venus compléter l'offre de service de l'association.

Une offre qui s'étoffe sur certains territoires et secteurs d'intervention

.....

Grâce aux opérations de reprises finalisées en 2020, l'association a pu renforcer une assise territoriale dans le département de la Loire (avec la reprise d'un CAMSP, d'un CMPP et de deux SESSAD). Elles lui permettent aussi de compléter son offre sanitaire, avec l'intégration de trois nouveaux établissements de SSR (soins de suite et de réadaptation). Les reprises ouvrent également à l'association de nouveaux types de réponse aux besoins de ses publics avec la reprise d'un tout premier CMPP en Auvergne-Rhône Alpes et celle du SESSAD Trisomie 21 des Yvelines.

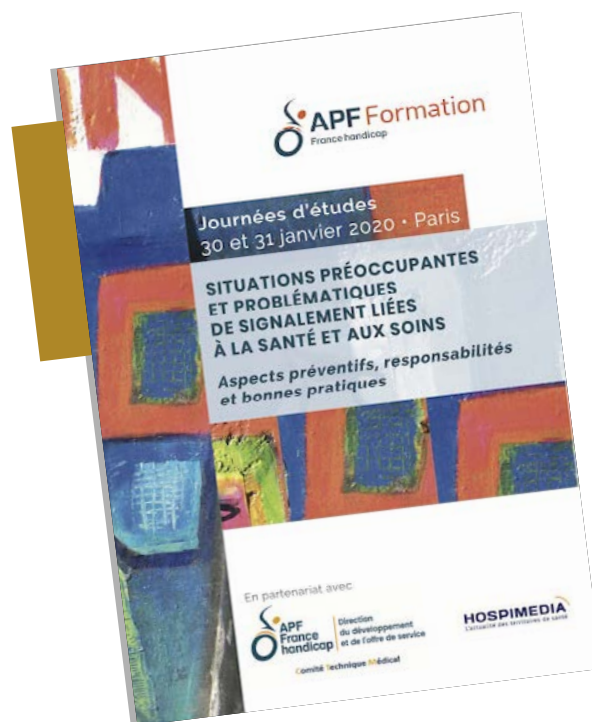
Un tout premier pôle outre-mer

.....

La reprise des activités d'aide à la personne de l'Association guadeloupéenne de soutien aux personnes handicapées (AGSPH) et de ses 22 salariés fait suite à un partenariat technique de long terme entre les deux associations et marque la toute première implantation d'APF France handicap en outre-mer. La reprise d'un service d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) d'un centre de ressources d'informations de conseils sur les aides techniques (CRICAT) ainsi que l'intégration d'un panel d'activités de formation, d'accompagnement vers l'emploi et de prestations paramédicales donne naissance au pôle Guadeloupe



Autonomie d'APF France handicap. La collaboration s'étend au-delà de la création de ce pôle. APF France handicap ambitionne, en effet, de développer localement une vie associative et militante. Pour ce faire, elle entend s'appuyer sur les adhérents d'AGSPH, présents localement, et sur l'excellente connaissance du secteur d'AGPSH. Autonomie d'APF France handicap. La collaboration s'étend au-delà de la création de ce pôle. APF France handicap ambitionne, en effet, de développer localement une vie associative et militante. Pour ce faire, elle entend s'appuyer sur les adhérents d'AGSPH, présents localement, et sur l'excellente connaissance du secteur d'AGPSH.



Nutrition et restauration font bon ménage

La politique alimentation et restauration d'APF France handicap se déploie dans les établissements, que ceux-ci pratiquent la gestion concédée ou l'autogestion de la restauration, mais aussi chez les fournisseurs de denrées référencés pour 14 familles de produits. Pour étayer cette appropriation, un guide de bonnes pratiques QualiBON (les Bons Outils Nutritionnels, a été conçu et décliné en dix fiches thématiques : approvisionnement, fabrication des repas, hygiène et sécurité... L'évaluation de cette politique est régulière, via des indicateurs de pilotage détaillés, mais aussi les revues de contrat que pratiquent 68 % des structures.

Quali B.O.N 
BONS OUTILS NUTRITIONNELS

Grand succès pour les journées d'études APF France handicap

Appliquer les droits fondamentaux des personnes en situation de handicap – tout en respectant les principes de sécurité collective, peut s'avérer difficile, parfois même contradictoire. Et les relations essentiellement dissymétriques, induites par les situations d'accompagnement et de soins, sont potentiellement à l'origine de nombreux cas de figure problématiques. Sur le thème "Situations préoccupantes et problématiques de signalement liées à la santé et aux soins", les journées d'études 2020 d'APF France handicap ont opportunément interrogé le rôle des professionnels de l'action médico-sociale dans la prévention des situations préoccupantes de non-respect des droits fondamentaux. Exposés théoriques, interventions d'experts, partages d'expériences et témoignages ont permis d'éclairer les questions éthiques et pratiques que se posaient les professionnels de santé présents. Ces journées ont connu un grand succès, avec 363 participants, dont 70 % issus de l'association, et un taux de satisfaction globale de 88 %.

Emploi

Le réseau se mobilise et innove pour l'emploi



Les personnes en situation de handicap subissent fortement l'impact socio-économique de la crise sanitaire. Déjà plus fortement touchées par le chômage de longue durée avant la pandémie, leurs craintes concernant leur avenir professionnel se sont accrues. C'est pourquoi APF France handicap est restée pleinement mobilisée sur la question de l'emploi tout au long de l'année. Redéployant ses activités, APF Entreprises, le réseau entreprises de l'association a montré son potentiel de résilience. L'association a, par ailleurs, identifié des solutions pour lever les freins liés à l'accès et au maintien en emploi en milieu ordinaire.

APF Entreprises : un réseau solidaire qui fait face

APF Entreprises s'est rapidement mis en ordre de marche pour garantir prioritairement la protection de la santé et de la sécurité des salariés et également assurer la pérennité de leurs emplois sur le long terme.

Hygiène et protection : le savoir-faire du réseau entre en action

Excepté pour certains services essentiels au fonctionnement de l'État (prestations de services essentiels externalisées – PSEE, telles que blanchisserie, transport, conditionnement, logistique, couture industrielle), l'année 2020 a vu l'activité du secteur adapté et protégé notablement réduite.

Souhaitant pallier ce déficit d'activité, APF Entreprises s'est engagé dans le projet* "Résilience", un groupement d'ampleur nationale, unissant des PME du textile, des entreprises d'insertion et des entreprises adaptées, pour peser sur la relocalisation en France d'une industrie textile à la fois inclusive, durable et solidaire. Un élan



voir supplément "APF France handicap face à la crise"

de solidarité a ainsi émergé au sein de ce collectif pour assurer en urgence la production de millions de masques lavables. Plus d'un million d'entre eux ont été fabriqués au sein d'APF Entreprises.

Enfin, dix entreprises adaptées du réseau, se sont lancées dans la production de masques transparents à fenêtre antibuée, facilitant la lecture labiale. APF Entreprises a participé à la conception et au prototypage de cet équipement conçu pour aider les personnes en situation de handicap à échanger avec leur entourage. Au total, près de 200 personnes en situation de handicap ont été recrutées pour assurer cette fabrication.

De nouveaux métiers dans des filières durables

.....

APF Entreprises a poursuivi et amplifié, sa démarche prospective d'exploration de métiers d'avenir, garants d'une insertion professionnelle pérenne pour les personnes en situation de handicap.

À court terme, la priorité a été accordée au développement de savoir-faire maîtrisés dans le réseau et présentant des potentiels de croissance : conciergerie, transport des personnes à mobilité réduite, téléconseil, assemblage-câblage, packaging-traçabilité.

À plus longue échéance, trois nouveaux axes stratégiques de déploiement ont été identifiés autour de l'économie circulaire et de la protection de données :

- ✘ **le reconditionnement** (de matériel électronique notamment), filière dans laquelle APF France handicap a obtenu une labellisation "Ordi 3.0" ;
- ✘ **la mobilité douce**, avec en particulier la maintenance ou l'assemblage de vélos ;
- ✘ **le traitement et le stockage de données confidentielles**. Pour inciter un plus grand nombre de personnes en situation de handicap à tenter leur chance dans les métiers à haut potentiel du numérique, APF Entreprises s'est associé au programme THalent digital, porté par l'Agefiph, qui vise à leur ouvrir le secteur. D'ici à 2023, 500 demandeurs d'emploi en situation de handicap seront formés gratuitement par ce biais, puis recrutés dans les entreprises partenaires du dispositif.





La mode éthique : un choix doublement gagnant

.....

Le secteur de la mode éthique, qui se veut doublement respectueux de l'environnement et des travailleurs, est un autre terrain d'exploration dans la mobilisation pour l'inclusion professionnelle. APF Entreprises ambitionne de devenir le partenaire de référence de la mode éthique et responsable d'ici les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Le réseau s'est ainsi engagé, comme partenaire du programme "Maroquinerie" de La Caserne de Paris, le plus grand accélérateur de transition écologique européen pour l'industrie de la mode. Parmi les actions menées, la formation de ses collaborateurs en situation de handicap aux métiers de haute maroquinerie et la participation à la sélection de créateurs accueillis en résidence au sein de La Caserne. Afin de sélectionner les marques qui rejoindront ce programme, un appel à candidature sera lancé dans les prochains mois.

Les start-up : un nouveau ferment de croissance inclusive

.....

Tout au long de l'année, APF Entreprises a été à l'écoute des innovations portées par les start-up et a noué plusieurs partenariats pour mieux investir les métiers de demain afin d'offrir des perspectives d'emploi durable aux personnes en situation de handicap.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que l'aventure des masques transparents a été lancée, APF Entreprises ayant participé au prototypage et à la conception de l'industrialisation de ces masques en collaboration avec une start-up toulousaine.

Maintien du "Cap vers l'entreprise inclusive"

.....

En dépit du contexte sanitaire et économique, le réseau du secteur adapté

Premier Grand Prix du Design inclusif Eyes On Talents

eyes on talents

Convaincue que les solutions pour une société plus inclusive peuvent être inventives et esthétiques et qu'elles méritent d'être rendues visibles, APF France handicap a co-créé le prix du Design inclusif Eyes On Talents, un concours destiné aux créateurs sensibles au design inclusif. Dédiée à la mode et aux accessoires, la première édition qui s'est tenue en octobre 2020, a permis d'attirer des talents créatifs développant une approche centrée sur l'expertise d'usage des personnes en situation de handicap. Les lauréats du concours doivent, en effet, être porteurs de propositions créatives améliorant radicalement l'expérience des usagers en situation de handicap, soit via une fonctionnalité innovante, soit via la reconsidération esthétique d'un objet existant. Ce concours a récompensé le projet "Hearing" qui a transformé une prothèse auditive en un bijou d'oreille.

Le Grand Prix est assorti d'une dotation de 10 000 euros et d'une aide à la fabrication du prototype.



©Hearing

et protégé d'APF France handicap a maintenu sa mobilisation en faveur de l'insertion professionnelle durable des personnes en situation de handicap. Engagée depuis 2018 dans le dispositif "Cap vers l'entreprise inclusive", l'association a contribué à deux expérimentations innovantes :

✘ **Le CDD Tremplin** propose un parcours de transition destiné à sécuriser, pour 4 à 24 mois, la situation des travailleurs disposant d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé), sans emploi, chômeurs de longue durée, ou encore risquant de perdre leur emploi. Plus de 200 nouveaux CDD Tremplin ont été signés en 2020. Près de 300 personnes sont accompagnées à ce titre par APF France handicap.

✘ **L'entreprise adaptée de travail temporaire (EATT)**. En créant, en décembre 2020, une première EATT en Île-de-France, APF Entreprises a souhaité apporter une réponse innovante aux personnes en situation de handicap les plus éloignées de l'emploi. Le réseau s'est ainsi associé au groupe Adecco pour lancer la structure "handicap intérim".



Emploi et handicap : tenir bon

.....

Le contexte chahuté de 2020 a suscité beaucoup d'incertitudes sur le front de l'emploi et les personnes en situation de handicap ont été particulièrement impactées. APF France handicap a continué à se mobiliser, saluant les mesures prises par les pouvoirs publics, mais déployant aussi ses propres dispositifs.

L'emploi des jeunes en situation de handicap : une priorité pour l'association

.....

La crise sanitaire constitue un fort sujet d'inquiétude pour les jeunes en situation de handicap, particulièrement touchés par le chômage. Aussi, APF France handicap a multiplié les initiatives les concernant en 2020.

L'association a ainsi souhaité leur consacrer un temps dédié lors de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEEPH), en organisant son premier webinar "Jeunes en situation de handicap et emploi : une génération doublement sacrifiée ?". Une réussite, avec près de 200 participants et de nombreux témoignages de jeunes et de professionnels.

Par ailleurs, APF France handicap a initié un partenariat avec l'Union nationale des missions locales (UNML) pour promouvoir une formule d'accompagnement global particulièrement adaptée aux jeunes en





situation de handicap sans emploi ni formation.

Enfin, l'association a joint sa voix à celle de 35 chefs d'entreprises signataires d'une tribune appelant à proposer 100 000 offres d'emploi pour les jeunes d'ici à fin janvier 2021. Ce dispositif "1 jeune, 1 solution" a pris l'ampleur d'une mobilisation nationale, les 35 initiateurs de la démarche étant rejoints par quelque 3 000 entreprises, associations et organisations engagées à contribuer sous diverses formes : CDI, CDD, accueil d'apprentis, de volontaires en service civique, etc. Une plateforme en ligne relaie l'ensemble des intentions d'embauche et d'accueil de volontaires. Depuis août 2020, APF France handicap a elle-même recruté plus de 450 jeunes de moins de 26 ans, dont 133 en CDI.

Des mesures gouvernementales qui vont dans le bon sens mais suffisent-elles ?

.....

APF France handicap s'est réjouie de mesures positives prises en faveur du recrutement et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap. Elle a cependant appelé à la vigilance : ces mesures doivent être effectivement appliquées, pérennisées et développées. Il en est ainsi de l'enveloppe de 100 millions d'euros mobilisée dans le cadre du plan "France Relance", en faveur du recrutement des personnes en situation de handicap de tous âges dans les entreprises privées. Un budget qui s'assortit d'un dispositif d'aides à l'embauche, et qui comporte 15 millions d'euros dédiés à l'emploi accompagné.

L'association a également accueilli favorablement l'annonce d'un plan de soutien aux jeunes en matière d'accès à l'emploi et à l'apprentissage. Elle a salué le déblocage de 135 millions d'euros en soutien aux structures d'insertion par l'activité économique (IAE) et aux entreprises adaptées. Ainsi que l'annonce de clauses d'insertion à figurer dans les marchés publics découlant du plan de relance.

Mais plusieurs motifs d'inquiétude demeurent. Le dispositif des aides à l'embauche paraît en effet trop limité dans le temps pour réellement faire bouger les lignes, notamment du fait de retards pris dans sa mise en place.

Quant au dispositif de l'emploi accompagné, il peine à monter en puissance, avec seulement 2 389 personnes et 1 030 employeurs accompagnés à fin 2019. Le dispositif, conçu comme un dispositif médico-social, a connu des évolutions dans sa structuration, avec le développement de plates formes et la prescription désormais ouverte au service public de l'emploi.



Paroles d'acteurs



« Il faudrait valoriser le fait de travailler »

« J'ai suivi un parcours scolaire en classe ordinaire avec des adaptations. Après le bac, j'ai fait un DUT carrières sociales et obtenu un diplôme d'éducatrice spécialisée.

Le plus difficile pour moi, tout au long de ces années, a été le regard des professeurs et surtout des élèves sur mes adaptations. Comme mon handicap ne se voit pas, ils me considéraient comme privilégiée.

Ensuite, j'ai trouvé du travail facilement. Mais mon plus gros souci est lié à mon handicap invisible : je le cache et ne parle pas de ma RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé).

Depuis février, j'ai un emploi dans un IME. Je travaille auprès d'enfants dont les troubles nécessitent d'avoir beaucoup d'énergie. Mon handicap me rattrape, ma santé s'abîme. En ce moment, je suis en arrêt et je cherche un poste moins fatigant pour moi. Je souhaite que ma santé tienne bon pour rester dans le social ! Mais ma maladie est évolutive, alors ça m'inquiète.

Je pense que beaucoup de jeunes sont découragés par les difficultés rencontrées dans leur scolarité et n'ont jamais été valorisés : on a pointé leurs difficultés, pas leurs capacités. Ils se retrouvent face à un monde du travail qui demande de l'efficacité mais ne sont pas accompagnés ; les postes ne sont pas adaptés... Pendant le confinement, j'ai pu faire du télétravail : ça a été très bénéfique pour moi. L'idéal serait un équilibre entre présentiel et télétravail pour les personnes comme moi. »

Magalie, 25 ans, élue à la Commission nationale politique de la jeunesse d'APF France handicap, atteinte d'un handicap invisible, la polyarthrite rhumatoïde.

De nouvelles alliances autour d'initiatives concrètes

.....

APF France handicap n'a cessé, en 2020, d'avancer et d'innover aux côtés d'autres acteurs associatifs et des pouvoirs publics. L'association a ainsi formalisé un partenariat plus étroit avec le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) et avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, cela au sein du Mouvement Impact France ; du pacte du pouvoir de vivre porté par le collectif Alerte ; du dispositif Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) ou encore dans la dynamique institutionnelle impulsée par le haut-commissaire à l'inclusion vers l'emploi.

✘ Les Territoires zéro chômeur de longue durée bientôt cinq fois plus nombreux

Membre du Conseil d'administration du dispositif TZCLD, APF France handicap a été auditionnée dans le cadre de la proposition de loi visant la prolongation et l'extension de l'expérimentation. Adoptée à l'unanimité par la représentation nationale en novembre 2020, cette loi étend de 10 territoires existants à 50 nouveaux territoires la portée de l'expérimentation et laisse ouverte la possibilité de l'étendre encore ultérieurement. Une victoire, suite à laquelle l'association mobilise son réseau emploi en régions, pour multiplier les

collaborations et prendre toute sa place dans les expérimentations sur les territoires, 20 % des bénéficiaires étant en situation de handicap.

✘ Les plateformes emploi d'APF France handicap sur le pont

Les plateformes emploi d'APF France handicap se sont mobilisées pour assurer la continuité de leur accompagnement auprès des travailleurs en situation de handicap et de leurs employeurs. Dans le cadre de prestations d'appui spécifiques (PAS) pour lesquelles elles sont prestataires, l'accent a notamment été porté sur le maintien partiel d'activité et sur les aménagements de poste en télétravail. Fil WhatsApp, suivi téléphonique, interventions à domicile : les modalités d'intervention des plateformes se sont adaptées aux contraintes de la crise, aidées par l'entrée en action d'un réseau national informel d'échange de pratiques. C'est d'ailleurs autour du partage d'informations et d'outils sur l'emploi, la formation et l'apprentissage, qu'un WorkLab s'est constitué en région Hauts-de-France, fédérant la communauté des acteurs de l'emploi APF France handicap à l'échelle régionale. Un portage intégré des dispositifs d'emploi accompagné a également été initié en Occitanie.





Paroles d'acteurs



« L'emploi et la formation : une jungle à défricher »

« À l'EM Dabbadie, nous sommes une petite équipe dédiée à l'accompagnement pré-professionnel des jeunes jusqu'à 25 ans. Pour faciliter la transition entre la scolarité et la vie professionnelle, nous avons développé une proposition d'année de détermination de projet : une année pour réfléchir, se chercher, essayer, se préparer. Du coup il y a un vrai travail de sensibilisation à faire auprès de nos partenaires et des entreprises. Si l'on arrive à les convaincre de la plus-value que représente une personne en situation de handicap pour l'ensemble du collectif de travail, alors on a tout gagné.

Je fais partie du réseau national des Correspondants Emploi depuis son lancement. Je m'y suis inscrite pour rencontrer d'autres personnes sensibles à la thématique de l'emploi et cela m'est très utile au quotidien. Dans la jungle que constitue le monde de la formation et de l'emploi, les outils collaboratifs et les modules de formation qui nous sont proposés nous sont très utiles pour pouvoir défricher et y guider les jeunes en situation de handicap que nous accompagnons. Dans nos réunions de Correspondants Emploi, nous réalisons que nous avons les mêmes questionnements. Nous prenons la personne dans son entièreté. L'emploi n'est donc que l'une des facettes de notre accompagnement, qui inclut aussi un travail sur l'estime de soi, les peurs et passe par le développement de compétences transversales : mobilité, CV vidéo, savoir-être via le théâtre... J'adore ce que je fais. »

Isabelle Bouchart, correspondante Emploi missionnée sur l'accompagnement pré-professionnel, coordinatrice d'un dispositif "Initiative pour l'emploi des jeunes" à l'EM Dabbadie à Villeneuve-d'Ascq.

Vers une sortie de crise par la transformation sociale et écologique ?

Inscrite dans le courant de l'économie sociale et solidaire, APF France handicap s'implique fortement dans l'élaboration de réponses à l'urgence sociale et écologique pour favoriser l'émergence d'un nouveau modèle de société. En tant que membre du collectif Nous sommes demain, elle promeut cette transformation auprès des entrepreneurs.

Ce collectif propose aux entreprises de réaliser leur Impact Score, un référentiel constitué de 17 indicateurs structurels leur permettant de mesurer leur impact global, social et environnemental, et d'identifier leurs possibles leviers de transformation, suivant des indicateurs simples et concrets. APF France handicap décline l'Impact Score à l'attention d'entreprises partenaires, autour de ses propres thématiques d'action, suivant 4 axes :

- ✘ l'intégration de publics fragilisés dans l'entreprise ;
- ✘ le mécénat solidaire ;
- ✘ l'innovation ;
- ✘ les politiques d'inclusion.

L'association a activement participé aux Universités d'été de l'économie de demain (UEED), organisées à Paris les 27 et 28 août, par le collectif Nous sommes demain. Ce fut l'opportunité de valoriser auprès des décideurs politiques et économiques un plan de relance alternatif constitué de 12 propositions pour une transition écologique et solidaire. Séances plénières et ateliers pratiques ont permis aux entrepreneurs participants de comprendre concrètement comment améliorer l'impact social et environnemental de leur entreprise, suivant les critères de l'Impact Score.

Objectif APTE : un engagement renforcé d'APF France handicap pour le maintien dans l'emploi de ses salariés



Avec le dispositif "Objectif APTE", APF France handicap anticipe les difficultés que peuvent rencontrer ses salariés dans leur poste de travail du fait de leur état de santé (maladie ou handicap). Des difficultés que peuvent renforcer l'allongement de la vie professionnelle et la nature exigeante de certaines activités professionnelles.

Pièce maîtresse de la politique globale de prévention des risques professionnels de l'association, le dispositif "Objectif APTE" vise à étudier toutes les solutions possibles afin d'éviter les licenciements pour inaptitude : aménagements de poste, organisation du travail, reconversion professionnelle... Des pistes concrètes de maintien dans l'emploi sont proposées au salarié après analyse de la situation par les membres d'une cellule dédiée.

"Objectif APTE" s'attache à décliner plusieurs principes directeurs :

A comme Attentifs à la santé de chacun ;

P comme Partenaires dans la démarche ;

T comme Tenaces pour trouver des solutions adaptées ;

E comme Engagés pour l'emploi et le développement des compétences.

Le dispositif APTE a été présenté en 2020 dans une vidéo réalisée en partenariat avec l'OPCO (opérateur de compétences) du secteur de la santé.



Innovation

Toujours plus innovants pour résister et préparer demain



La dynamique d'innovation, déjà présente au sein d'APF France handicap, a continué à rayonner.

Le contexte particulier n'a pas empêché les équipes de faire preuve d'ingéniosité et d'inventivité : une capacité à rebondir qui fait la fierté de l'association. Retour sur une année riche d'enseignements.

Une digitalisation accélérée des pratiques

Le mouvement avait été impulsé dès 2019, avec la toute première journée dédiée au numérique organisée par l'association. Sur le thème "La révolution numérique comme levier de la transition inclusive", l'association affichait déjà l'ambition de développer ses actions dans le domaine du numérique au service des personnes en situation de handicap. Mais elle était loin d'imaginer à quel point la mise en œuvre de cette ambition serait ensuite accélérée !

En 2020, bénévoles, adhérents, élus, salariés et personnes accompagnées, tous les acteurs d'APF France handicap ont plongé dans le grand bain de la digitalisation.

Le numérique au service des personnes

Tout au long de l'année, les acteurs de l'association ont démontré une remarquable capacité d'adaptation, intégrant les outils numériques dans leurs pratiques quotidiennes pour maintenir le lien avec les personnes accompagnées et les adhérents.

✘ Une offre de service adaptée

Mobilisées pour soutenir les usagers et leurs familles, les structures médico-sociales ont rivalisé d'imagination pour proposer des services dématérialisés, adaptés dans l'urgence.

Le SESSAD (services d'éducation et de soins spécialisés) du Pas-de-Calais a multiplié les initiatives, en créant une chaîne YouTube alimentée de vidéos pédagogiques et ludiques, une page Facebook pour partager des activités en direct ou encore de nouveaux canaux (visioconférences, appels téléphoniques) pour recueillir les besoins en soins. Pour le SESSAD du Finistère, il était inenvisageable de suspendre l'accompagnement des jeunes usagers retournés chez eux lors du confinement. Un site internet ludique et interactif a donc vu le jour, alimenté par les professionnels de la structure, sur lequel les parents ont pu piocher des ressources pour le quotidien confiné : informations pratiques, exercices, jeux...

✕ Les délégations toujours présentes mais différemment

Les délégations ont organisé des animations à distance leur permettant de soutenir les personnes en situation d'isolement ou de précarité accrue. Des newsletters ont été lancées, des groupes d'activités et de partage ont été créés, des webradios et webTV mises en service. Autant d'initiatives inspirantes qui ont largement essaimé dans le réseau. Ces actions ont permis de nouer des liens d'amitié forts bien au-delà du premier confinement. Ainsi près de 50 adhérents de la délégation des Côtes-d'Armor se sont retrouvés par affinités dans de petites communautés numériques et ont inventé de nouvelles manières d'être ensemble : apéro-skype, atelier-jeux, guidage pas-à-pas dans la prise en main des outils...

En PACA, à la suite de la fermeture de certains établissements, la délégation a imaginé des temps de répit dématérialisés pour les aidants familiaux. Deux heures d'ateliers et de groupes de parole par visioconférences ont pu être offertes aux adhérents inscrits chaque semaine.

En Eure-et-Loir, la newsletter "Confiné.e.s mais pas isolé.e.s" a mobilisé une petite équipe de la délégation avec le concours d'adhérents et de bénévoles.

De leur côté, les huit délégations d'Île-de-France ont gardé le contact avec une centaine d'adhérents par le biais de la webradio Roue Libre et de la webTV APFidfTV.

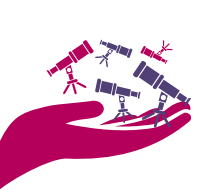
Un engagement contre la fracture numérique pour les personnes en situation de handicap

.....

APF France handicap a coordonné tout au long de l'année des initiatives visant à former les personnes aux nouveaux usages numériques. De l'accompagnement à l'utilisation d'Internet, au soutien pour le choix et l'installation des équipements, de nombreuses initiatives ont vu le jour sur tout le territoire.

Grâce à une aide de la Fondation de France, 120 tablettes numériques ont, par exemple, été acquises et prêtées aux adhérents et usagers de Normandie et des Hauts-de-France. En PACA, le dispositif Web@dom a permis de former une vingtaine de pair-formateurs bénévoles





intervenant au domicile d'adhérents pour offrir un service gratuit d'initiation à l'informatique.

En Bourgogne-Franche-Comté, le projet "Investir le numérique pour développer l'e-inclusion" (INDI) a été déployé pour accompagner les personnes en situation de handicap dans leurs démarches administratives. Enfin, dans le Puy-de-Dôme, des initiations individualisées ont été proposées, soit au sein de la délégation de l'association, soit à domicile.

Des pratiques innovantes pour les acteurs de l'association

.....

En mars 2020, il a fallu, en quelques jours, passer du travail présentiel au télétravail de masse, mais aussi se familiariser aux outils collaboratifs à distance pour continuer à se réunir, à collaborer, à se former...

✘ Un cadre de travail performant à préserver

À la mi-mars, l'ensemble des salariés d'APF France handicap ayant des fonctions compatibles avec le télétravail ont basculé dans ce dispositif. Grâce à la mobilisation

de la Direction des Systèmes d'Information de l'association qui a fourni près de 100 PC portables, des dizaines de caméras, des accès sécurisés aux serveurs à distance et le déploiement rapide d'outils de visioconférence, de nombreux salariés ont pu continuer à assurer leurs missions en télétravail.

✘ Une assemblée générale en multiplex

En 2020, l'assemblée générale d'APF France handicap, prévue initialement fin juin au Havre, n'a pas pu se tenir en présentiel. L'événement a été repoussé au 26 septembre dans un format 100 % distanciel.

Les solutions de visio-congrérence classiques n'étant pas adaptées aux besoins de l'association, ce défi technologique a été relevé grâce à un dispositif multiplex inédit, garantissant la convivialité des échanges, avec une mosaïque audiovisuelle des 14 sites interconnectés. L'association a équipé toutes ses directions régionales de kits de visioconférence de qualité, permettant à plusieurs dizaines de personnes réunies dans une même "salle virtuelle" d'échanger de manière optimale.

Quelles nouvelles modalités de travail pour demain ?



APF France handicap a organisé, entre octobre 2020 et janvier 2021, une consultation de ses salariés sur la base des expérimentations et innovations appliquées. Un comité de pilotage représentatif des différents métiers de l'association et un comité de référents, composé de directeurs de structures, ont interagi. Leurs hypothèses de travail bénéficiant également de l'éclairage d'un sondage mené auprès d'un panel de 135 directeurs de structure.

La complémentarité distanciel/présentiel pour créer de nouveaux services – tout en maintenant la qualité des prestations de l'association, est l'un des enjeux de cette démarche participative. Il ne s'agit pas de substituer le distanciel au présentiel pour les seuls motifs d'une économie de temps ou de moyens mais bien pour se donner la possibilité de penser à d'autres modes d'organisation du travail. Par exemple, en proposant de nouveaux services adaptés au télétravail, à la "télécollaboration" ou en raccourcissant les délais d'accès aux services. La santé et la sécurité au travail étaient aussi au centre des préoccupations. En effet, installer son bureau en partie chez soi n'est pas sans conséquences, notamment en termes de risques psychosociaux ou de "santé posturale".

Le télétravail est également devenu un vecteur d'attractivité et de fidélisation des salariés, ces derniers se montrant demandeurs d'une flexibilité propice à l'équilibre vie privée/vie professionnelle.

Au-delà de la mise à disposition d'outils adaptés et d'un accompagnement nécessaire à ces nouveaux modes d'organisation du travail, la question de la bonne articulation entre distanciel et présentiel, entre performance organisationnelle et qualité de vie au travail, sera un axe d'étude pour les réflexions à venir.



Paroles d'acteurs

« Assemblée générale : les adhérents ont la parole »

« AG exceptionnelle, vu la période que nous vivons ! »

« Pour une première, c'est une réussite ! »

« Une super expérience, à renouveler même sans Covid ! »

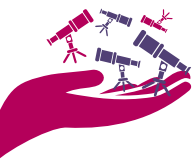
« Belle réussite technique, réunion inédite et exceptionnelle dans sa forme. Cette expérience peut être renouvelée pour des réunions de travail. »

« Les régions ayant été mobilisées pour préparer l'AG sur leur site [...] c'est vraiment devenu l'AG de tous [...] et plus seulement "l'AG de Paris" [...] C'est un beau projet en coopération pour le réseau ! »



L'expertise d'usage et la conception universelle, sésames pour une innovation inclusive

« Innover pour les personnes en situation de handicap, c'est innover pour tous » : ce leitmotiv traduit la conviction qui anime APF France handicap et l'essence de son engagement pour une innovation inclusive. L'innovation ne vaut que si elle permet à chacun de développer son pouvoir d'agir. En l'affirmant dans son projet associatif, l'association s'est engagée à promouvoir les savoirs expérientiels des personnes en situation de handicap : une compétence à part entière, source de progrès et de nouveautés, qui intéresse désormais de nombreuses entreprises partenaires de l'association.



Du C-RNT au TechLab, vingt-cinq ans d'engagement pour l'innovation

Depuis vingt-cinq ans, APF France handicap héberge un centre d'expertise et de ressources autour des nouvelles technologies (C-RNT, rebaptisé depuis APF Lab-Le Hub). Outre la veille qu'il effectue, ce centre évalue les aides techniques matérielles et logicielles facilitant l'accès au numérique des personnes en situation de handicap.

En 2018, APF France handicap a réaffirmé dans son projet associatif son engagement pour soutenir l'innovation technologique. L'association a alors créé une nouvelle structure – APF Lab-Handicap et Nouvelles Technologies – pour expérimenter une implication de son réseau dans la co-conception de produits innovants, en lien avec des entreprises et des start-ups, cela via une démarche de recherche-action.

En 2020, l'association a posé les bases d'une nouvelle entité qui regroupera, dès 2021, toutes ses activités dans le domaine de l'innovation technologique sous une bannière unique :

Le TechLab APF France handicap.

TechLab

Le hub de l'innovation technologique



Riche d'une large palette d'expertises (génie biomédical, ergothérapie, orthophonie, design participatif), l'offre de service du TechLab concernera tous les stades de l'innovation, de la co-conception à l'appropriation des innovations technologiques. En phase de conception, sa plus-value résidera dans sa capacité à accompagner les entreprises et les porteurs de projets pour co-construire, prototyper et tester des produits et services novateurs et inclusifs, en y associant de futurs utilisateurs. Pour une parfaite appropriation des technologies, le TechLab proposera un service de veille, de conseil expert et de prêt de matériel sur l'ensemble du territoire.



Paroles d'acteurs



Notre ambition est de rendre la mobilité à ceux qui l'ont partiellement ou totalement perdue, en remobilisant les membres paralysés via diverses activités comme le rameur ou le vélo. Il s'agit d'une aventure humaine : l'un de nos cofondateurs est devenu tétraplégique à la suite d'un accident de vélo. Notre but est de mettre la technologie que nous avons mise au point à la portée du plus grand nombre, dans des structures médicales ou de type sport-santé, mais aussi à domicile. Dans cette perspective, TechLab est un partenaire clé, qui nous permet de créer des produits en co-développement et de les expérimenter dans trois établissements d'APF France handicap. »

Rudi Gombauld, cofondateur de la start-up Kurage, partenaire de TechLab.



Paroles d'acteurs



L'accès au numérique et aux outils de communication adaptés est une clé essentielle pour la participation sociale et l'accès aux droits des personnes en situation de handicap à égalité avec les autres. Pour cela, APF France handicap s'est engagée dans l'ouverture au grand public de l'expertise du Techlab, jusque-là réservée aux professionnels du médico-social, et la valorisation de l'expertise d'usage des personnes en situation de handicap dans la co-conception de produits et services plus faciles d'usage pour tous, faisant ainsi du Techlab, un acteur incontournable de la construction d'une société réellement inclusive. »

Hervé Delacroix, trésorier-adjoint APF France handicap, président du H-lab, coordinateur national "Handicap et Nouvelles Technologies".



Prendre en compte l'expertise des personnes en situation de handicap pour une conception inclusive

.....

Blessure, maladie, grand âge, handicap situationnel sont autant de situations qui mettent à mal l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne. De nombreux objets et services du quotidien y font également entrave. Pour cette raison, l'expertise des personnes en situation de handicap s'avère précieuse dans le processus de conception de produits et services plus simples et utiles pour tous. C'est là une vraie valeur économique qu'a illustrée le projet co-porté par APF France handicap, la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) et le Groupe SEB, en 2020, dans le cadre de l'appel à projets "Handicap et perte d'autonomie, innovation sociale par le design".. De cette collaboration est née l'idée d'un outil méthodologique commun : le Good Design Playbook.



©Jean-Baptiste Laissard

Le Good Design Playbook, ou comment co-créer des standards de conception inclusive

Le Good Design Playbook, c'est un guide de bonnes pratiques de conception : un ensemble d'outils et de méthodes centrées "utilisateurs", déclinables pour le design d'objets du quotidien, mais aussi de services ou d'espaces. Le principe en est simple : penser les produits pour et avec des personnes aux besoins spécifiques (liés au handicap permanent ou temporaire, au vieillissement, etc.) s'avère bénéfique pour tous en matière de confort d'usage.

Dans le cadre d'ateliers impliquant une soixantaine de personnes – personnes en situation de handicap, aidants, ergothérapeutes – co-animés avec les designers du Groupe SEB, des idées de nouveaux ustensiles utilisables en préparation culinaire ont ainsi été sélectionnées parmi différents scénarios d'usage, matérialisées et prototypées.

RSE

APF France handicap structure sa démarche RSE



Consciente de ses responsabilités en tant qu'acteur de référence de la société civile, APF France handicap a structuré en 2020 sa démarche de responsabilité sociétale initiée en 2019, en élaborant notamment un référentiel, cadre commun pour insuffler une dimension RSE dans l'ensemble de ses pratiques et projets.



Un engagement en faveur de la RSE à tous les niveaux de l'association

La responsabilité sociétale d'entreprise (RSE) figure parmi les engagements du projet associatif d'APF France handicap. Aux termes de celui-ci, il s'agit de déployer une politique de RSE porteuse de sens et de cohérence pour toutes les parties prenantes, permettant une évaluation régulière et l'essaimage d'actions innovantes.

APF France handicap se positionne comme une organisation responsable s'assurant de l'impact positif sur son environnement. Impulsée collectivement, la démarche RSE est promue au plus haut niveau dans l'association, le Conseil d'administration et la Direction générale étant largement impliqués dans sa mise en œuvre.

En 2020, APF France handicap a mis en place un comité de pilotage dédié pour travailler à la structuration et à la promotion de sa démarche RSE. Ce dernier a ainsi élaboré un référentiel pour définir les objectifs à poursuivre et accompagner chaque composante de l'association dans l'évolution des pratiques et l'élaboration des projets. De nombreux exemples d'engagements concrets viennent enrichir ce référentiel pour faciliter l'essaimage au sein de son réseau.

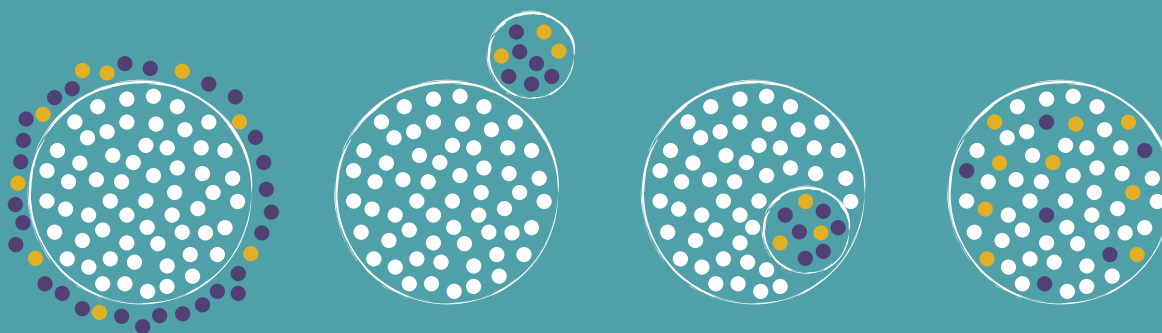
Une démarche plus que jamais d'actualité

.....

Face à une situation environnementale, sociale et économique de plus en plus préoccupante, et en tant qu'acteur majeur du secteur du handicap, l'association a structuré sa démarche de responsabilité sociétale autour de quatre piliers :

1. Sur le plan **environnemental**, avec un million de mètres carrés de parc

immobilier, 2 400 véhicules et 4,6 millions de repas servis annuellement, l'impact est considérable. Les combats sont ciblés. À commencer par les achats, dont le coût annuel s'élève à environ 100 millions d'euros. En devenant plus responsables, ils peuvent significativement peser dans la balance. Autre priorité, la réduction des consommations énergétiques des bâtiments, un sujet dont les délégations, établissements et services s'emparent peu à peu.



EXCLUSION

SEGREGATION

INTEGRATION

INCLUSION



2. Sur le plan **sociétal**, l'organisation démocratique de l'association, déjà fortement participative et contributive, a encore de beaux chantiers devant elle. Avec l'Observatoire de la démocratie interne, l'accent est porté sur la transparence et l'éthique. Puissamment mobilisée pour une transition sociétale au service de l'inclusion, l'association s'illustre par son approche par les droits. Elle s'efforce de fonder son offre de services sur l'autodétermination et la participation des usagers et de promouvoir l'inclusion numérique de tous.
3. Dans le domaine **social**, son champ d'action est large avec 15 000 salariés et 12 500 bénévoles. L'association travaille à optimiser ses dispositifs au service du développement professionnel de ses collaborateurs et volontaires et au service de la qualité de vie au travail.
4. Sur le plan **économique**, enfin, l'association s'efforce de garder le cap d'un modèle de gestion exemplaire, désintéressé, non lucratif, transparent et indépendant.

Une nécessaire appropriation par les acteurs de l'association

D'ores et déjà de nombreux acteurs d'APF France handicap s'engagent et agissent, à tous les échelons de l'association, du national au local.

Au niveau national, l'ambition est à la mesure des possibles effets de levier. Dans nos délégations et structures médico-sociales, de multiples projets foisonnent. L'association peut par ailleurs compter sur le choix volontariste d'APF Entreprises de répondre aux grands enjeux de la RSE, fortement partagés par ses clients. Il faut toutefois poursuivre les efforts engagés, en impliquant toutes les parties prenantes de l'association, en infusant les pratiques quotidiennes, les projets et les activités.

Pour ce faire, l'engagement des acteurs de terrain sera la clé de notre réussite. Ce sera l'objectif de l'élaboration d'un référentiel commun et de la stratégie d'appropriation qui sera déployée en 2021.

Paroles d'acteurs



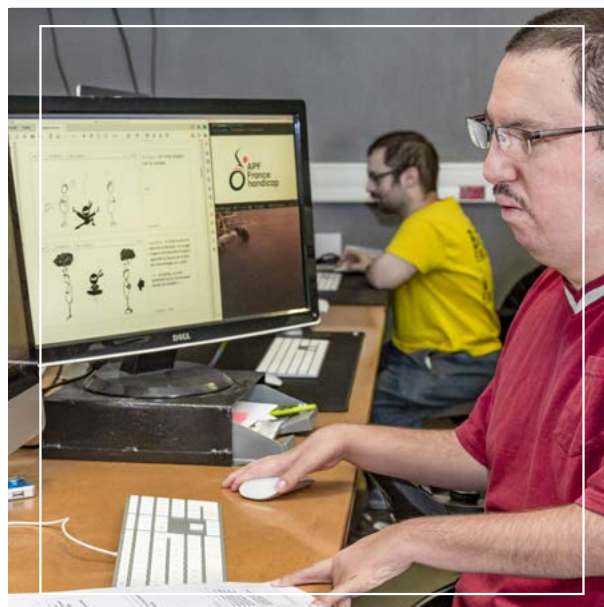
« Une prise de conscience progressive »

« Notre finalité est le "prendre en compte" et le "prendre soin" des personnes en situation de handicap. Cette vocation, qui est la nôtre, nous invite à réfléchir plus largement sur le "prendre soin" de notre société et de notre environnement tout entiers. Cette prise de conscience est progressive parmi les citoyens et toutes les organisations. Elle prend peu à peu corps au cœur de nos activités associatives, au travers de notre démarche RSE.

Cette démarche appelée "Résonnance" est le fruit d'un travail collectif, mené à l'initiative de notre Directeur général en lien avec le conseil d'administration. L'objectif est qu'APF France handicap s'engage pour améliorer l'impact écologique, social, économique et sociétal de ses activités. Un comité de pilotage, formé de professionnels très variés, s'est organisé pour définir la stratégie RSE de l'association. Ses travaux doivent permettre l'élaboration de notre premier document stratégique sur ce sujet, prévu pour 2021, mais aussi de mettre en avant des projets novateurs et porteurs de sens, menés par les régions et les structures APF France handicap. Malgré la crise sanitaire, la démarche RSE

d'APF France handicap n'a cessé de s'exprimer au sein de l'association : des projets ont fleuri, des acteurs se sont engagés, des succès ont été célébrés... Et ce n'est qu'un début ! »

Alexis Hubert, responsable du pôle Qualité, performance et développement durable





Action inspirante : un contrat d'électricité 100 % verte

Lors du renouvellement de son contrat d'électricité en janvier 2020, APF France handicap a souhaité intégrer à son appel d'offres un nouveau critère environnemental : l'origine renouvelable de son électricité. C'est Énergem, filiale du Groupe UEM, qui a remporté le marché, du fait de son engagement environnemental. Depuis le 1er janvier 2020, 173 établissements de l'association présentant une consommation supérieure à 36 KVA (tarif jaune et vert) ont basculé sur le nouveau contrat. Les 302 sites restants, dotés d'une puissance inférieure à 36 KVA (tarif bleu), ont été intégrés en janvier 2021. Le contrat garantit que pour chaque kilowattheure consommé, une quantité équivalente d'électricité d'origine renouvelable (hydraulique, éolien, solaire, bioénergie) est réinjectée sur le réseau de distribution par Énergem. Pour en attester, Énergem fournit chaque année des "certificats d'origine" attestant de la provenance précise et des répartitions des énergies renouvelables. Le mix de production d'Énergem est constitué de trois centrales hydroélectriques implantées le long de la Moselle, de plusieurs parcs éoliens totalisant 23 éoliennes dans l'Est de la France et d'une centrale photovoltaïque au sol de 4,5 Mwc située dans les Bouches-du-Rhône.

Le parti pris de l'association lui permet, au prix d'un coût un peu plus onéreux, de mieux maîtriser l'impact environnemental de ses activités.



Ressources

Une mobilisation pour des ressources privées



En 2020, les Français ont fait preuve d'un exceptionnel élan de générosité et d'une grande confiance envers les associations. Qu'il s'agisse d'entreprises ou de particuliers, de nombreux soutiens se sont mobilisés pour permettre à APF France handicap de rester présente auprès des personnes en situation de handicap et de leurs proches. Les contributions reçues, ont permis d'agir quotidiennement sur tout le territoire.*

Les legs : laisser une trace dans la durée

Les legs, donations et assurances vie constituent une source de financement essentielle pour APF France handicap. Elles représentent, en effet, près de la moitié des ressources collectées chaque année par l'association auprès du grand public. Les "familles de cœur" qui sont les bienfaitrices de l'association sont ainsi essentielles pour concrétiser les projets initiés.

Des liens s'établissent d'ailleurs dans la durée avec elles, bien au-delà de la prise des dispositions et de la formalisation de leur soutien. En 2020, 12 639 931 € ont ainsi été collectés via les legs.

À titre d'exemple, en Auvergne-Rhône Alpes, Madame Sylvie Chagnas a légué ses biens à APF France handicap, en vue de permettre l'acquisition de fauteuils roulants électriques, un investissement crucial mais économiquement trop onéreux pour nombre de personnes en situation de handicap.

En lien avec son exécuteur testamentaire, des dispositions ont été prises afin de définir les conditions d'accès à cette possibilité de financement, chaque fauteuil coûtant en moyenne de 10 à 12 000 €. Pour respecter les volontés de Madame Chagnas, chaque demande est examinée attentivement et toutes les possibilités de soutien à l'achat sont étudiées.

Depuis 2016, douze personnes ont déjà pu bénéficier d'un fauteuil adapté à leurs besoins, grâce aux fonds issus de ce legs.

Un élan de solidarité historique pour faire face à la crise

Dès le début de la pandémie, l'association s'est immédiatement mise en action afin de récolter rapidement les ressources financières nécessaires à la poursuite de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, particulièrement vulnérables face au Covid-19. Des campagnes d'urgence ont dès lors été lancées, avec succès.



voir supplément "APF France handicap face à la crise"

SOLID@IRE : un dispositif de soutien massif

.....

Rompre l'isolement, coordonner les soins et les aides humaines, éviter les situations critiques en dépit du contexte d'exception : tels étaient les enjeux associés au dispositif d'urgence baptisé SOLID@IRE. Déployé durant la phase de confinement du printemps 2020, ce programme a été porté par les délégations d'APF France handicap. Il a permis de financer de multiples initiatives inventives et mobilisatrices, partout en France métropolitaine. Pour le mettre en œuvre, l'association a bénéficié du soutien de trois grands mécènes : Malakoff Humanis (400 K€), la Fondation BNP (140 K€) et la Fondation de France (32 K€).

Grâce à ses partenaires, 2 000 acteurs de l'association (salariés, bénévoles, services civiques, etc.) ont ainsi pu répondre aux nombreuses sollicitations du terrain. 22 000 personnes ont été contactées par le biais d'appels téléphoniques proactifs, pour une écoute, un soutien et une remontée des besoins. Les activités organisées à distance, via les outils numériques, ont rassemblé quelques 10 000 participants, créant des rituels hebdomadaires.

Enfin, 1 600 personnes ont été aidées à domicile via des actions d'immédiate proximité, comme des courses alimentaires ou en pharmacie.

Des dons en nature pour protéger les équipes

.....

Pour assurer la protection des salariés des établissements et services médico-sociaux (ESMS), APF France handicap a pu compter sur le soutien de plusieurs partenaires. Chorum, Decathlon, Clarins, l'association SFF, UEM sont ainsi venus en renfort pour fournir des équipements de protection contre le Covid-19 : masques, solutions hydroalcooliques, sur-chaussures, gants, sacs hydrosolubles, charlottes...

Avec plus de 130 000 masques reçus, 2 000 bouteilles de gel hydroalcoolique, les professionnels ont pu continuer à accompagner les personnes en situation de handicap accueillies au sein des établissements et services médico-sociaux en toute sécurité.

Un véritable écosystème solidaire

.....

Plusieurs fidèles partenaires ont également tenu à soutenir l'association dans ses combats : Axians, Adecco Medical, Crédit Coopératif, Masfip, Fortil, FEHAP, Fondation Vinci et CCAH.

Une dizaine de projets portés par les délégations d'APF France handicap ont ainsi pu être soutenus en régions via des appels à projets d'urgence.





Ressources Une mobilisation sans précédent pour des ressources durables

Grâce à l'implication et à la mobilisation des acteurs du réseau, une Webradio "Roue Libre" a ainsi pu être créée en Île-de-France, une ligne d'écoute "Gardons le lien !" a été ouverte en Normandie et dans les Hauts-de-France, une plateforme d'aide aux personnes en situation de handicap confinées a été lancée en Auvergne-Rhône-Alpes, etc.

Au total, 365 K€ ont été rassemblés au profit de ces projets de terrain.

Des activités et des séjours pour "Un été pas comme les autres"

.....

Dans la droite ligne de la dynamique d'entraide et de mobilisation instaurée dès le mois de mars, APF France handicap a eu à cœur d'accompagner la sortie du confinement. Anticipant le risque d'isolement, de fatigues physique et psychologique et la réduction de l'offre de vacances du fait des contraintes sanitaires, l'association a choisi de rester présente pour permettre aux personnes de passer un été entouré, à défaut de pouvoir partir en vacances.

La démarche "Un été pas comme les autres" s'est articulée autour de deux volets :

- l'un dédié aux personnes en situation de handicap les plus isolées et fragiles, avec des réponses de proximité à leurs besoins et envies ;
- l'autre destiné aux proches aidants avec des temps de répit.

Les établissements et délégations de l'association se sont mobilisés en étroite coordination pour offrir des occasions de sortir, de s'aérer, de se ressourcer et d'être en lien. Cela, via des actions courtes, diversifiées, de proximité, avec de petits effectifs, en extérieur et en lien avec des partenaires associatifs ou municipaux.

Le programme ainsi élaboré a joué la carte de la diversité : activités physiques, sportives ou de loisirs, visites culturelles, ateliers artistiques, chaînes d'entraide, sorties nature, mini-séjours...

Le dispositif a pu se mettre en place grâce au soutien de sept mécènes : The Conny Maeva Charitable Foundation, Chorum Conseil, Helpevia, Adecco Medical, Axians, Fiducial et UEM, pour un total de 113 K€ de contributions.

CORONAVIRUS

IL Y A URGENCE POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les personnes en situation de handicap et leurs familles sont en première ligne face à la pandémie qui nous frappe. Du fait de leur état de santé qui les expose aux risques associés au virus. Mais aussi en raison de l'isolement dramatique dans lequel elles se retrouvent parfois, privées d'auxiliaires de vie pour assurer les soins essentiels et quotidiens.

APF France handicap déploie actuellement des mesures exceptionnelles pour continuer à accompagner les personnes en situation de handicap et prévenir les effets de leur isolement.

- **Dans les délégations, les équipes se mobilisent** pour apporter tout le soutien matériel et psychologique nécessaire (appels téléphoniques pour garder le lien, mises en place d'outils numériques, aide pour les courses alimentaires...).
- **Dans les établissements et services sanitaires et médico-sociaux**, le retour dans leur famille des personnes accueillies a été priorisé en lien avec les aidants. Mais nous maintenons des solutions d'hébergement pour les personnes sans solution d'accueil à domicile.

URGENCE POUR NOS ENTREPRISES ADAPTÉES

Nos entreprises adaptées et ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail) qui emploient 90% de personnes en situation de handicap sont frappées de plein fouet par la baisse d'activité et de ressources.

Certaines de nos entreprises adaptées continuent néanmoins de fonctionner et ont décidé de mobiliser leurs forces vives pour répondre à la crise sanitaire :

- **C'est le cas de nos activités de blanchisseries ou de transport de personnes dépendantes que nous mettons à 100% au service du monde hospitalier.**
- **Au niveau d'APF Entreprises, nous engageons également notre réseau de couture pour répondre à l'urgence avec la fabrication de masques homologués.**

Nous participons ainsi par tous les moyens à l'effort de solidarité aux côtés des soignants.

Plus que jamais, nous avons besoin de votre soutien. La mobilisation de chacun est essentielle pour faire face ensemble à cette crise éprouvante et nous relever demain pour construire une société plus solidaire.

MERCI



Faites votre don en ligne,
100% sécurisé sur :
don.apf-francehandicap.org



NOUS SOMMES DES MILLIERS D'ACTEURS, DES MILLIERS DE SOUTIENS PARTOUT EN FRANCE RÉUNIS AUTOUR D'UN MÊME COMBAT :

DONNER AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP LE POUVOIR D'AGIR ET DE CHOISIR

ÊTRE AUTONOME
ÊTRE ACTEUR DE SA VIE
ÊTRE PLUS FORTS ENSEMBLE
TROUVER SA PLACE DANS LA SOCIÉTÉ
EXERCER SES DROITS, FAIRE ENTENDRE SA VOIX

ENSEMBLE, NE LAISSONS PERSONNE DE CÔTÉ.

Quand on vit avec un handicap, le confinement, c'est toute l'année.

ENSEMBLE, NE LAISSONS PERSONNE DE CÔTÉ.

Faites votre don en ligne, 100% sécurisé sur : www.apf-francehandicap.org

APF France handicap

PHOTO : D. PHOTOS DE MARIO M. NUNO - J. DENT - Getty Images

Livret de développement durable et solidaire (LDDS) : cinq nouveaux partenariats



En 2016, la loi Sapin II a transformé le livret de développement durable (LDD, ex CODEVI) délivré par les banques en un livret de développement durable et solidaire (LDDS). Toutes les banques peuvent inclure le LDDS à leur offre commerciale. Elles ont l'obligation de proposer à leurs clients détenteurs d'un LDDS la possibilité d'affecter une partie des sommes déposées sous forme de don à une entreprise de l'économie sociale et solidaire. Depuis le 1er octobre 2020, les établissements bancaires sont même tenus de présenter une liste d'au moins dix structures de l'ESS à leurs épargnants, afin de leur permettre de sélectionner et soutenir la cause de leur choix. Cinq banques ont ainsi décidé de référencer APF France handicap. C'est le cas de la Banque Populaire, la Caisse d'Épargne, la Société Générale, le Crédit Coopératif et ING.

APF France handicap souhaite remercier très chaleureusement tous ses partenaires pour leur engagement à ses côtés, leur soutien et la confiance qu'ils lui témoignent.





Des partenariats inscrits dans la durée

.....

Si la crise sanitaire a largement mobilisé nos partenaires et mécènes pour répondre à l'urgence, d'autres partenariats pluriannuels ont été signés en 2020.

Ils permettent à l'association de construire son action dans la durée, avec la visibilité que requiert le déploiement de projets ambitieux en faveur d'une société plus ouverte à tous.

Deux partenaires se sont ainsi engagés à soutenir le dispositif Handi-Droits, outil de réponse juridique sur les droits des personnes en situation de handicap :

- AG2R La Mondiale, à hauteur de 275 K€ pour 2020 et 2021 ;
- KLESIA à hauteur de 275,4 K€ pour 2020 et 2021.

Le dispositif RePairs Aidants a, lui, reçu le soutien du groupe de protection sociale VYV, pour 360 100 € sur trois ans (2020-2023). Ce programme permet aux proches aidants d'une personne en situation de handicap de bénéficier de formations gratuites délivrées autour des situations d'aide. Ces formations-actions présentent la caractéristique d'être animées par un binôme, constitué d'un professionnel et d'un pair lui-même aidant familial. Ceci pour permettre de répondre de manière pragmatique aux questions qui préoccupent tous les aidants familiaux, du « Pourquoi ça m'arrive ? » au « Comment faire ? ».

Campagnes d'urgence : les donateurs au rendez-vous

.....

En 2020, les particuliers donateurs d'APF France handicap se sont très fortement mobilisés, permettant à l'association de récolter 15 678 170 € de dons.

Le mailing direct prend le relais

.....

"Coronavirus et handicap, il y a urgence" : avec ce message d'alerte incisif, les appels à soutien exceptionnel lancés par APF France handicap, dès le 3 avril, ont reçu un écho favorable auprès des donateurs particuliers.

En dépit de l'arrêt partiel des opérations de street marketing, assurant chaque année à l'association de nouveaux soutiens mensuels, la collecte nette auprès des particuliers a progressé de plus 5,7 % au global sur l'année 2020.

Paroles d'acteurs



« Un gisement de valeurs communes et de synergies autour de l'inclusion »

« L'activité du Groupe VYV et de ses entités reposent sur quatre métiers-piliers : l'assurance (en santé et prévoyance notamment), le soin, le logement social et les services, dont ceux apportés aux aidants. Notre ambition est d'accompagner tous les moments-clés de la vie ayant un impact sur la santé. Or les données de santé, dont nous disposons comme assureurs, montrent que le passage à l'état d'aidant en est un, structurant, avec un profil type : les aidants sont essentiellement des femmes, d'environ 40 ans, salariées.

VYV souhaite s'investir fortement au côté des couples aidants-aidés. Nous estimons que les besoins de l'aidant et de l'aidé ne doivent pas être scindés, mais au contraire pris en compte conjointement.

Par ailleurs, nous avons identifié le sujet du handicap et de l'inclusion comme un élément crucial de notre politique interne de RSE. Nous souhaitons donc nourrir nos réflexions avec des experts de ces sujets.

Pour toutes ces raisons, le programme RePairs Aidants d'APF France handicap, porté par un acteur à forte notoriété, incontournable dans le secteur du handicap, nous a semblé résonner avec notre vision. Les réponses apportées aux difficultés des aidants sont encore balbutiantes en France. Aussi le projet RePairs Aidants, qui consiste à les outiller via des formations-actions, nous est apparu très pertinent. Outre une participation au financement du dispositif, l'accord passé avec APF France handicap prévoit l'ouverture des groupes de formation à certain de nos adhérents. Ces derniers sont le plus souvent identifiés à l'occasion d'un contact avec notre opérateur d'assistance dédiée.

Ce partenariat nous permet de vérifier ce que nous pressentions, à savoir que VYV partage avec APF France handicap nombre de valeurs fortes, autour de l'inclusion de tous dans la société. D'ailleurs, nous envisageons déjà de nouvelles actions à mener ensemble, autour de la sensibilisation du grand public. Le gisement de synergies n'est pas épuisé, loin de là ! »

Sandra Tchadjiane, Directrice des partenariats (influences professionnelles) du groupe VYV.

"Maintenant, vous savez": une campagne qui fait de la réalité du confinement un levier de sensibilisation

.....

À l'heure où l'épreuve du confinement pesait sur le quotidien des Français, APF France handicap a souhaité rappeler qu'elle était le reflet du quotidien de millions de personnes en situation de handicap. Privation et restrictions de liberté, limitation des possibilités d'aller et venir, nécessité d'anticiper le moindre déplacement, impossibilité d'avoir une vie sociale, obstacle dans l'accès au travail, à l'éducation et à la santé, logement inadapté.

Mieux se représenter ces difficultés, permet de s'en sentir plus solidaire. Avec la campagne "Maintenant, vous savez", l'association a souhaité sensibiliser le grand public et appeler aux dons pour financer ses actions de proximité.

Diffusée en deux vagues, en juin et juillet, puis en fin d'année, cette campagne a permis de redonner de la visibilité aux personnes en situation de handicap et à l'association.

Au total, en 2020, plus de 183 000 donateurs particuliers ont soutenu APF France handicap par un don, dont 25 000 nouveaux donateurs. Parmi eux, plus de 30 000 ont choisi le soutien mensuel, un mode de soutien garantissant la stabilité d'une partie des ressources de l'association.

Des collectes digitales réactives et innovantes

.....

L'année 2020 aura été marquée par l'essor des campagnes de collecte digitale.

Dès le mois d'avril, une campagne Web exceptionnelle a été déployée pour soutenir les actions de l'association auprès des "grands oubliés" de la crise. Attirant l'attention des donateurs sur la situation alarmante des personnes en situation de handicap, cette campagne a permis à APF France handicap d'organiser des réponses d'urgence pour remédier aux situations critiques (ruptures de soins, isolement extrême, impossibilité de se nourrir...). Les soutiens ont été présents, avec 200 000 euros collectés.

De novembre à décembre, la campagne digitale "#ÀÉgalité" a mis en avant des témoignages d'adhérents expliquant qu'ils étaient confinés et ce, bien avant la crise sanitaire, par manque d'accessibilité, de lien social... Cet appel à dons a bénéficié du fort écho médiatique de la campagne "Maintenant, vous savez" : plus d'un million d'euros ont été collectés en ligne durant l'année 2020, un résultat sans précédent. Parmi les 14 461 dons, 23 % ont été effectués par des nouveaux donateurs.



Rapport financier

Le mot du trésorier



Jean-Manuel Hergas
Trésorier

2020, année singulière, restera dans nos mémoires : année de pandémie mondiale avec son lot de souffrances, année de tous les dangers sur le plan économique, mais année d'espérance aussi, avec de formidables élans de solidarité et de bienveillance qui ont réveillé les consciences.

Pour APF France handicap aussi, l'année est également exceptionnelle à plus d'un titre.

Sur le plan financier d'abord, par **le résultat global de notre association. Celui-ci est excédentaire de 25 millions d'euros en 2020.** Même s'il est en partie lié à des circonstances atypiques, c'est indéniablement un très bon résultat. Il est certain, surtout, que nous n'avons pas ménagé nos efforts en cette période ô combien compliquée. Nous pouvons collectivement en être fiers !

Je voudrais ici remercier notre ancien trésorier, Morgan Lifante, dont j'ai pris la suite en décembre dernier et Hervé Delacroix, notre trésorier adjoint. Avec la Direction générale, ils ont su prendre ou encourager les bonnes décisions, notamment d'investissement au plus fort de la crise, pour que l'association puisse rebondir sur le plan économique. Ce bilan est en grande partie le leur. Merci à vous deux pour votre engagement sans faille.

Exceptionnelle, 2020 l'est aussi par notre action, réinventée du fait de l'épidémie. Qu'il

s'agisse de ce formidable élan du cœur au service des personnes isolées, confinées, ou de l'inventivité réactive déployée en permanence pour nous adapter aux évolutions de notre environnement économique dans nos entreprises adaptées, notre mobilisation a été déterminée, porteuse de sens et fructueuse. Cela nous a permis d'**accroître notre visibilité** auprès des acteurs associatifs, de l'économie sociale et solidaire et des pouvoirs publics. Or **notre visibilité d'aujourd'hui ouvre nos perspectives pour demain : être reconnus dans notre militance, notre performance, nos compétences** est essentiel pour accroître nos ressources, c'est un atout pour l'avenir !

Notre Mouvement associatif développe ses partenariats pour renforcer son action de proximité et met progressivement en œuvre notre nouvelle stratégie de collecte. Les dons collectés par mailing ont cessé de reculer et amorcent une reprise, de +8 % en 2020, tandis que les dons des entreprises augmentent également significativement. L'ensemble de la collecte enregistre néanmoins une légère baisse en 2020, du fait d'un repli des legs consécutif à l'activité ralentie des études notariales.

Parallèlement, nos délégations, le siège et le service informatique ont réalisé de très importantes économies de fonctionnement. Celles-ci sont certes induites par la situation sanitaire mais également pérennes pour partie du fait de l'évolution des modes de travail, mixant présentiel et distanciel. Cette capacité à nous réinventer, à faire preuve de résilience est particulièrement encourageante

pour l'avenir. Résilience également pour nos établissements de travail adapté et protégé (EA et ESAT) qui, après un début d'année 2020, très difficile ont su rebondir en engageant la production de masques transparents, avec le succès que l'on connaît. La diversification des marchés, l'agilité et la ténacité d'APF Entreprises ont permis cette année encore la création d'emplois pour les personnes en situation de handicap : 135 postes équivalent temps plein en 2020, malgré la crise. C'est tout à fait remarquable et montre, si besoin était, qu'il est réellement possible d'allier performance économique et réalisation de notre mission sociale !

L'ensemble de ces actions, auxquelles s'est ajoutée, en produits exceptionnels, la cession de locaux dont nous n'avions plus l'utilité, pour 4 M€, ont permis à **notre secteur en gestion directe de réaliser un excédent de 3,7 millions d'euros, sans rien lâcher de notre engagement auprès des personnes !**

Notre secteur médico-social et sanitaire pour sa part continue à créer des places et à accroître les moyens humains au service des personnes accueillies. Il **réalise un excédent de 21,3 M€, lui aussi exceptionnel** qui provient pour 10 M€ d'économies de fonctionnement (hors charges de personnel). En effet, les pouvoirs publics ont priorisé le retour à domicile pendant les confinements, tout en maintenant les dotations, les augmentant même pour les établissements d'hébergement. Les crédits ont donc été sous-consommés, générant un excédent plus élevé que les années précédentes.

Comme chaque année, et conformément aux dispositions en vigueur, il convient de rappeler que ces fonds excédentaires restent à disposition des pouvoirs publics et ne peuvent en aucun cas financer notre Mouvement.

Soulignons également que cet excédent émane essentiellement des Agences Régionales de Santé, alors que les structures sous compétence des Départements ressortent en déficit.

Ceci perpétue le désengagement préoccupant de certains financeurs, au détriment du service aux personnes et de la qualité d'accompagnement, notamment au sein de nos services d'aide humaine, qui sont en difficultés, ou à travers le rejet a posteriori de charges initialement autorisées lors de la présentation des

budgets. Ces pratiques pèsent sur nos équilibres financiers et génèrent des dérives qui ne sauraient en aucun cas être compensées au final par les finances des usagers. Afin d'en réduire les effets, nous sommes particulièrement attentifs, notamment, aux travaux sur la mise en place du dispositif SERAFIN-PH et négociations avec nos financeurs.

Au global, la situation financière d'ensemble d'APF France handicap s'améliore nettement en 2020.

Notre trésorerie à la clôture de l'exercice augmente de 28 M€ et sa composante disponible pour le long terme progresse également, en particulier dans le secteur en gestion directe.

Année après année, nos efforts payent. Aujourd'hui, nous sommes tournés vers l'avenir, en capacité d'inventer dans les territoires de nouvelles approches, de nouveaux modes d'action, car le monde change et nous voulons en être acteurs ; en capacité aussi d'investir sur le plan économique pour développer l'activité, l'emploi et les réussites de demain ; résolus enfin, forts de notre reconnaissance accrue, à toujours porter plus haut notre message sur la scène publique.

La situation sanitaire, pour difficile qu'elle soit, a donné une formidable résonance à notre plaidoyer et à sa portée universelle, aux valeurs qui nous habitent et que nous défendons : bienveillance, respect et souci de l'autre, mieux-vivre ensemble. Notre visibilité est plus forte, notre association est plus forte, son sérieux économique et ses résultats en témoignent.

Alors je peux vous dire toute ma fierté devant notre action commune, pour les personnes que nous défendons et que nous accompagnons. Oui, plus que jamais, nous sommes acteurs du changement, et notre association s'en donne les moyens. Notre capacité d'innovation sociale et économique, notre conviction et notre présence, simple et attentionnée, auprès des hommes et des femmes qui se tournent vers nous servent notre combat.

Grâce à votre engagement, nous avançons, cela n'a pas de prix !

Alors, au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, bravo et merci à tous pour ces résultats, pour ces réussites !

Rapport financier

Rapport de gestion 2020

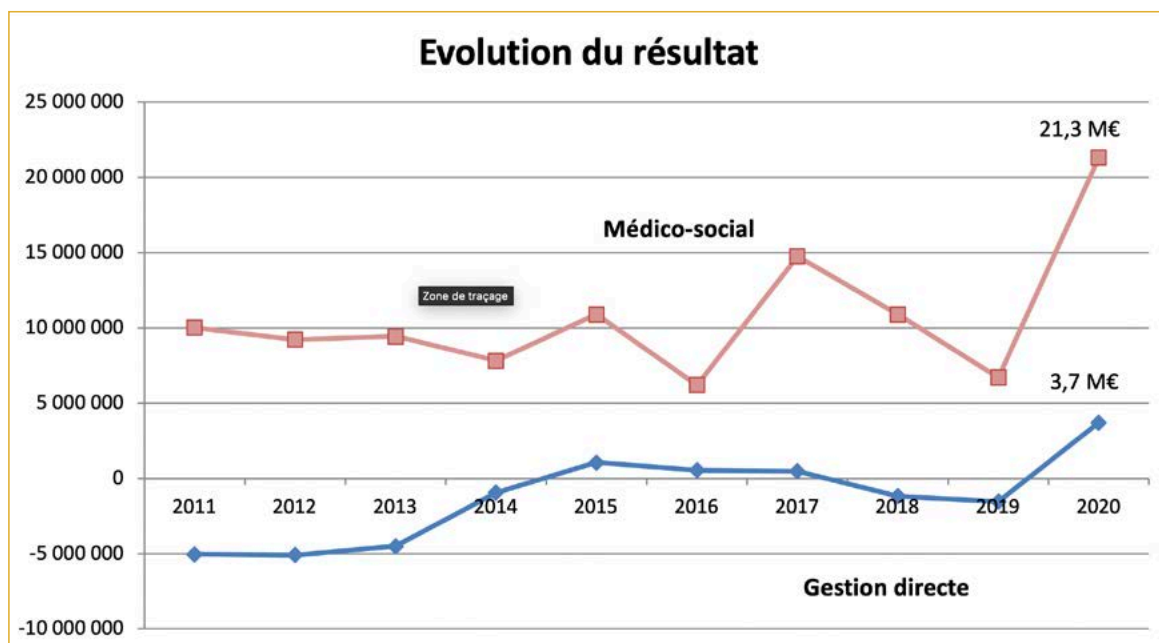


L'année 2020 s'est soldée par un excédent important, aussi bien de nos établissements et services médico-sociaux et sanitaires, que de notre secteur en gestion directe.

Globalement, le résultat est ainsi excédentaire en 2020 de 25 millions d'euros, en hausse sensible par rapport à l'année

précédente, puisque l'année 2019 s'était terminée par un excédent de 5,2 millions d'euros.

Son évolution sur 10 ans peut être retracée au moyen du graphique et du tableau suivant...



2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Médico-social et sanitaire										
6 264 050	10 028 656	9 232 518	9 445 298	7 817 104	10 912 797	6 211 249	14 748 050	10 916 570	6 707 207	21 315 352
Gestion directe										
-2 672 228	10 028 656	9 232 518	9 445 298	7 817 104	10 912 797	6 211 249	14 748 050	10 916 570	6 707 206	21 315 352
TOTAL										
3 591 822	5 016 831	4 130 177	4 932 689	6 871 603	11 989 621	6 758 466	15 219 140	9 732 778	5 170 014	25 033 239

Bilan au 31 décembre 2020

ACTIF Bilan au 31 décembre 2020 (en euros)		Exercice clos le 31.12.2020			31.12.2019
		Montant brut	Amortissements dépréciations	Montant net	Montant net
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	3 200 861	2 843 479	357 382	369 694
	Frais de recherche et développement	680 002	494 432	185 570	173 520
	Donations temporaires d'usufruit				
	Logiciels, droits et autres valeurs similaires	15 334 820	8 348 616	6 986 203	4 006 757
	Autres	407 388	224 761	182 627	177 907
	Avances et acomptes	183 119		183 119	3 643 046
Immobilisations corporelles	Terrains	21 773 168	2 396 769	19 376 398	19 489 921
	Constructions	384 656 488	225 006 961	159 649 527	155 955 884
	Installations techniques, matériel et outillage	83 840 607	69 615 846	14 224 761	12 928 150
	Autres	125 822 057	96 069 262	29 752 795	28 652 123
	Immobilisations corporelles en cours	6 423 553		6 423 553	15 399 057
	Avances et acomptes	1 542 308		1 542 308	1 107 664
Biens reçus par legs ou donat. destinés à être cédés		11 759 119		11 759 119	
Immobilisations financières	Titres immobilisés	276 352		276 352	122 346
	Prêts	196 066		196 066	65 669
	Autres	1 766 141		1 766 141	1 620 943
Total de l'actif immobilisé		657 862 049	405 000 127	252 861 922	243 712 683
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	Matières premières et autres approvisionnements	5 399 540	583 213	4 816 326	4 362 205
	En-cours de production (biens et services)	740 371	1 430	738 941	835 272
	Produits intermédiaires et finis	959 349	33 315	926 034	799 514
	Marchandises	338 521		338 521	256 973
	Avances et acomptes versés sur commandes	1 849 240		1 849 240	1 512 046
Créances	Usagers, redevables et comptes rattachés	52 363 107	1 627 807	50 735 301	45 867 634
	Clients et comptes rattachés	35 318 665	1 136 875	34 181 790	25 099 120
	Créances reçues par legs ou donations	4 704 159		4 704 159	
	Autres	46 393 293	81 176	46 312 117	30 860 025
Valeurs mobilières de placement	101 737 411	411 699	101 325 711	97 286 217	
Disponibilités	76 498 356		76 498 356	54 305 967	
Charges constatées d'avance	2 844 546		2 844 546	3 215 844	
Total de l'actif circulant		329 146 560	3 875 516	325 271 044	264 400 818
Charges à répartir sur plusieurs exercices		2 469 950		2 469 950	2 574 450
TOTAL DE L'ACTIF		989 478 559	408 875 643	580 602 916	510 687 951
Engagements reçus (hors-bilan)	Legs nets à réaliser, acceptés par le Conseil d'administration avant la clôture de l'exercice				20 165 100
	Legs nets à réaliser, acceptés par le Conseil d'administration après la clôture de l'exercice			178 321	
	Autres :			18 681 112	19 075 664





PASSIF BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020 (en euros)

		31.12.2020	31.12.2019
FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise	21 215 125	75 618 780
	Fonds propres avec droit de reprise	382 281	1 244 300
	Ecarts de réévaluation	434 502	434 502
	Réserves		
	Réserves des activités médico-sociales	117 195 831	
	Autres réserves	74 692 381	
	Réserves propres		127 941 819
	Réserves de trésorerie et de compensation des Ets médico-sociaux		57 182 961
	Report à nouveau		
	Report à nouveau des établissements et services médico-sociaux	8 774 079	
	Report à nouveau des établissements sanitaires	2 584 878	
	Report à nouveau des activités en gestion directe	-73 979 214	-103 436 361
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		10 683 999
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs - congés payés		-14 591 225
	Résultat de l'exercice		
	Résultat de l'exercice des établissements et services médico-sociaux	19 106 414	
	Résultat de l'exercice des établissements sanitaires	559 100	
	Résultat de l'exercice des Ets et services médico-sociaux & sanitaires		4 971 788
	Résultat de l'exercice des activités en gestion directe	3 717 886	-1 537 192
Situation nette		174 683 263	
	Subventions d'investissement	21 583 101	19 603 891
	Provisions réglementées	22 655 374	
	Provision : réserve des plus-values nettes d'actif des Ets médico-sociaux		7 121 549
	Provision destinée à renforcer la couverture du BFR des Ets médico-sociaux		4 326 051
	Provision pour renouvellement des immobilisations des Ets médico-sociaux		80 836 342
	Autres provisions réglementées		3 196 997
Total des fonds propres		218 921 739	273 598 202
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs et donations	16 422 536	
	Fonds dédiés	98 920 404	19 423 877
Total des fonds reportés et dédiés		115 342 939	19 423 877
Provisions pour risques et charges		27 997 953	14 743 983
Dettes financières (note 23)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (à long terme)	78 912 603	71 755 013
	Découverts bancaires (à court terme)	2 764	1 598 905
	Emprunts et dettes financières divers	942 347	1 155 291
Avances & acomptes reçus		2 526 336	2 516 531
Dettes d'exploitation et diverses (note 25)	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 992 149	24 043 802
	Dettes des legs ou donations	126 777	
	Dettes fiscales et sociales	90 266 166	82 320 349
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 913 868	1 912 618
	Autres dettes	11 973 944	15 650 333
Produits constatés d'avance		1 683 330	1 969 046
Total des dettes		218 340 284	202 921 889
TOTAL DU PASSIF		580 602 916	510 687 951
Engagements donnés (hors-bilan)			
	Avals, cautions, garanties donnés	11 649 003	11 895 802
	Autres	42 763 268	43 557 423

I. Analyse du résultat

.....

L'excédent global de l'association en 2020 s'élève à 25 033 239 €, soit 3,0 % des charges.

L'analyse du résultat doit être décomposée

en distinguant les établissements médico-sociaux et sanitaires, dont l'excédent est encadré par la puissance publique et peut revenir en partie aux organismes financeurs, et les structures en gestion directe de l'association pour lesquelles l'association assume le risque financier.

1. Tableau des résultats par secteur d'activité

	CHARGES	%	PRODUITS	%	RÉSULTAT
ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX					
CAMSP	18 545 743 €	22 %	19 952 261 €	2,3 %	1 406 519 €
SESSD	65 614 860 €	7,9 %	70 582 818 €	8,3 %	4 967 958 €
IEM	129 216 289 €	15,6 %	138 612 970 €	16,3 %	9 396 681 €
Ets HEBERGEMENT & VIE SOCIALE	260 791 941 €	31,6 %	262 658 333 €	30,9 %	1 866 391 €
ACCOMPAGNEMENT	67 588 357 €	8,2 %	72 303 763 €	8,5 %	4 715 406 €
AIDE ET ACCOMP. A DOMICILE	18 107 661 €	2,2 %	15 590 500 €	1,8 %	- 2 517 161 €
ESAT section sociale	21 427 565 €	2,6 %	22 314 681 €	2,6 %	887 115 €
SSR	25 710 922 €	3,1 %	26 270 022 €	3,1 %	559 100 €
SATVA	14 900 €	0,0 %	48 243 €	0,0 %	33 343 €
Total établissements médico-sociaux	607 018 237 €	73,5 %	628 333 590 €	73,8 %	21 315 352 €
ÉTABLISSEMENTS EN GESTION DIRECTE					
ENTREPRISES ADAPTEES	114 114 306 €	13,8 %	119 309 439 €	14,0 %	5 195 133 €
ESAT section commerciale	27 435 191 €	3,3 %	27 028 139 €	3,2 %	- 407 053 €
CDTD	- €		- €		- €
Total établissements en gestion directe	141 549 498 €	17,1 %	146 337 578 €	17,2 %	4 788 080 €
SECTEUR MOUVEMENT					
DELEGATIONS DEPARTEMENTALES	31 220 884 €	3,8 %	28 661 518 €	3,4 %	- 2 559 366 €
SERVICES AUXILIAIRES DE VIE & MAND.	1 113 505 €	0,1 %	1 187 555 €	0,1 %	74 050 €
APF EVASION & FERME LEONIE	1 253 103 €	0,2 %	768 875 €	0,1 %	- 484 228 €
APF FORMATION	1 916 582 €	0,2 %	1 248 474 €	0,1 %	- 668 108 €
C-RNT	421 259 €	0,1 %	52 988 €	0,0 %	- 368 271 €
SERVICE INFORMATIQUE	9 543 672 €	1,2 %	10 040 763 €	1,2 %	497 091 €
SIEGE	32 312 691 €	3,9 %	32 404 411 €	3,8 %	91 720 €
NATIONAL			2 346 919 €	0,3 %	2 346 919 €
Total secteur mouvement	77 781 696 €	9,4 %	76 711 503 €	9,0 %	- 1 070 194 €
Total gestion directe	219 331 194 €	26,5 %	223 049 080 €	26,2 %	3 717 886 €
TOTAL GÉNÉRAL	826 349 431 €	100 %	851 382 670 €	100 %	25 033 239 €
Pour Mémoire : total général 2019	819 432 511 €	100,0 %	824 602 525 €	100,0 %	5 170 014 €
Variation 2020 / 2019 en €	6 916 921 €		26 780 145 €		19 863 224 €
Variation 2020 / 2019 en %	0,8 %		3,2 %		384,2 %
Charges et produits présentés avant élimination des flux internes. Le résultat présenté est le résultat effectif (cf note 17 de l'annexe aux comptes annuels)					
Total Bible	826 349 431 €		851 382 670 €		25 033 239 €
Ecart tableau - bible	- €		- €		0,00 €
ESMS 2018	581 919 362 €	73,2 %	592 835 930 €	73,7 %	10 916 568 €
Var	4,3 %		6,0 %		

2. Le résultat de la gestion directe

C'est le résultat revenant à l'association, excédentaire de 3 717 886 € en 2020, qui lui-même se décompose en :

- Un déficit du secteur "mouvement" de - 1 070 194 €, qui correspond au résultat des délégations, des services d'aide

humaine non financés par les pouvoirs publics (services mandataires), APF Evasion, APF Formation, Techlab, le service informatique et le siège national.

- Un excédent des établissements de travail adapté de + 4 788 080 €.

Globalement, dans ces deux secteurs "mouvement" et "établissements de travail adapté", qui regroupent les activités dites de gestion directe de l'association, les



charges sont en léger repli de -0,6 % et le produit des activités courantes (produits hors éléments financiers, exceptionnels et hors provisions) est quant à lui en progression de +0,2 %. On observe donc une réduction des coûts, une stabilité des financements courants et un accroissement des produits exceptionnels.

Plus précisément, on observe les caractéristiques suivantes :

a) Le secteur du "mouvement & services centraux"

Le résultat du secteur du "mouvement" s'améliore sensiblement puisque son déficit est limité à -1,1 M€ en 2020 versus -3,3 M€ en 2019. Il représente 1,4 % des charges de ce secteur. Cette amélioration provient d'une amélioration du résultat exceptionnel de 2,7 M€ et d'économies de fonctionnement importantes, atténuées par des baisses d'activité sensibles induites par la crise sanitaire et économique pour nos services APF Evasion et APF Formation.

- **Les Délégations** présentent un déficit de 2,6 M€ (contre -3,4 M€ en 2019).

L'amélioration du résultat de nos Délégations provient essentiellement d'une réduction des coûts, en partie liée à une baisse d'activité résultant de la situation sanitaire. La collecte de dons et legs diminue très légèrement, du fait d'un repli des legs, lui aussi en lien avec l'épidémie induisant une activité ralentie dans les études notariales à certaines périodes de l'année. Néanmoins, notre stratégie de développement du mécénat et de recrutement de donateurs commence à porter ses fruits, puisque ces deux sources de financement progressent. Les coûts de personnel sont stables malgré une légère augmentation des effectifs salariés, qui sont très proches des organigrammes cibles (358 postes etp salariés rémunérés en moyenne, versus une cible à 355 postes etp).

- **Les services mandataires** sont en excédent de 0,1 M€, et voient leur activité progresser de +30 %.
- **APF Evasion**, qui organise des séjours de vacances pour jeunes et adultes handicapés, et notre centre de loisirs du Jura, sont déficitaires de -0,5 M€ (versus -0,3 M€ en 2019). Aucun séjour de vacances n'a pu être réalisé en 2020, du fait de la situation sanitaire.

- **APF Formation**, qui assure des prestations de formation spécifiques au secteur médico-social et des personnes en situation de handicap, est en déficit de -0,7 M€ en 2020 (versus un équilibre en 2019). L'activité est en forte baisse (-54 %), du fait de la crise actuelle et de la réduction des budgets formation des entreprises.
- **Techlab**, notre service chargé de diffuser les nouvelles technologies pour les personnes en situation de handicap, est en déficit de -0,4 M€.
- **Le service informatique** est en excédent de 0,5 M€, dans un contexte de forte évolution de nos systèmes d'information, d'amélioration de son financement et de réduction de ses coûts
- **Le siège** affiche, quant à lui, un excédent de 0,1 M€ (0,2 M€ en 2019), sous l'effet de fortes économies sur les dépenses de fonctionnement courant, atténuées par une hausse des effectifs salariés.

b) Les établissements de travail adapté et protégé

Le secteur des établissements en gestion directe correspond aux structures de travail adapté et protégé (excepté les activités médico-sociales des ESAT). Celui-ci dégage un fort excédent de 4,8 M€, en amélioration substantielle par rapport à l'exercice précédent (1,7 M€ en 2019) :

- **Les entreprises adaptées** affichent un excédent de 5,2 M€ (versus 1,9 M€ en 2019), malgré un mauvais début d'année 2020 impacté par la crise sanitaire et économique. L'activité progresse de presque +9 % sur l'ensemble de l'année, portée par la fabrication de masques transparents, ce qui a permis de créer 135 postes etp. L'obtention de subventions publiques en soutien de l'ensemble du secteur, largement sinistré, nous a permis de compenser une partie des pertes d'exploitation du début d'année.
- **Les ESAT** (gestion commerciale) sont déficitaires de 0,14 M€ en 2020 (-0,1 M€ en 2019). L'activité est en forte baisse, les ESAT ayant été fermés pendant le premier confinement, mais les pouvoirs publics ont soutenu le secteur en complétant leur financement des rémunérations des travailleurs handicapés pendant environ la moitié de l'année

3. Le résultat des établissements médico-sociaux et sanitaires

.....

La réglementation en vigueur amène à distinguer deux cas :

- Les établissements et services médico-sociaux sous contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) qui conservent contractuellement, le plus souvent, la libre disposition de leur résultat. Ce mode de financement se développe pour les structures sous compétence Etat. Il en est de même pour nos établissements sanitaires. L'excédent ainsi généré s'élève, en 2020, à 15,8 M€.
- Les autres établissements et services médico-sociaux pour lesquels, sauf cas particulier, les résultats 2020 n'appartiennent pas à l'association, mais constituent sur le plan financier des dettes ou des créances apurées par incorporation aux budgets de fonctionnement de l'exercice 2022 – sous réserve d'approbation par les autorités de tarification (ARS et Conseils Départementaux). L'excédent ainsi généré en 2020 est de 5,5 M€.

Ce secteur regroupe les centres d'action médico-sociale précoce, les services d'éducation spécialisée et de soins à domicile, les instituts d'éducation motrice, les établissements de soins de suite et de réadaptation, les foyers et autres établissements d'hébergement et de vie sociale, les services d'accompagnement, les services d'aide et d'accompagnement à domicile et les établissements et services d'aides par le travail (pour leurs activités médico-sociales).

Les charges totales de ce secteur sont en progression de +2,9 % par rapport à 2019, et les produits de +5,3 %. Cette progression intègre la reprise de sept établissements, quelques augmentations de capacité (notamment en SESSAD et en SAVS-SAMSAH), et l'effet en année pleine de celles intervenues au cours de l'exercice précédent.

Ces établissements dans leur ensemble voient l'année se terminer par un excédent de 21,3 M€ en 2020 versus +6,7 M€ en 2019. Cette amélioration substantielle du résultat provient d'économies importantes sur les crédits alloués pour les dépenses de fonctionnement courant. Les pouvoirs publics ont en effet priorisé le retour à



domicile pendant les confinements sauf dans les structures d'hébergement, tout en maintenant inchangées les dotations allouées. Ces baisses d'activité ont occasionné des diminutions de coûts. A l'inverse, nos foyers ont enregistré des produits d'activité supplémentaires pour les résidents qui ne pouvaient rentrer dans leur famille au cours des week-end.

Les charges de personnel progressent de +2,4 %, mais moins vite que les crédits alloués, en partie du fait des "arrêts covid" qui ont diminué le coût salarial.

L'ensemble permet d'atteindre un excédent équivalent à 3,5 % des charges de ce secteur. Le niveau inhabituel de cet excédent pose la question de la restitution partielle de ces fonds aux autorités de tarification. Ceci dans un contexte où les rejets de charges sur exercices passés (pourtant préalablement autorisés) continuent de progresser de 1,7 Me en 2020, ce qui interroge sur les évolutions du financement de ce secteur.

II. Perspectives d'évolution

.....

La trésorerie au 31 décembre 2020 augmente sensiblement de +28 M€, et sa composante de long terme progresse également, notamment dans le secteur en gestion directe.

La trésorerie, à la clôture de l'exercice, est équivalente à 78 jours de fonctionnement de l'association (contre 68 jours fin 2019) et



la structure financière globale d'APF France handicap est saine.

Les conséquences économiques de la crise sanitaire du covid-19 restent limitées à l'échelle globale de l'association, puisque les pouvoirs publics soutiennent largement le secteur médico-social et du handicap.

Les économies sur les budgets de fonctionnement courant réalisées en 2020 par nombre de nos structures (médico-sociales ou en gestion directe) vont pour partie se poursuivre en 2021, du fait de la situation sanitaire. Au-delà, les activités cœur de métier devraient reprendre un fonctionnement plus habituel, mais les activités support (comme par exemple pour notre siège) verront une part des réductions de leurs coûts se pérenniser de par l'évolution des modes de travail (davantage en distanciel) que la crise sanitaire a induit.

L'activité de nos entreprises adaptées devrait rester soutenue en 2021 et ce secteur investit d'ores et déjà sur de nouvelles activités en perspective de la sortie de crise et de la réduction de fabrication de masques à compter de fin 2021 – début 2022.

Indépendamment de cette crise sanitaire et économique, il nous faut signaler la situation du secteur de l'aide à domicile, dont les difficultés structurelles sont connues de tous, qui demeure préoccupante (bien qu'il ne représente que 2 % de nos coûts), en particulier pour quelques services. Des actions sont programmées pour améliorer leur situation.

Enfin, nous mettons en œuvre notre nouvelle stratégie de collecte de dons et de développement de nos ressources, notamment de mécénat, pour consolider le financement de notre Mouvement associatif.

III. Chiffres clés

Les fonds gérés par l'APF en 2020 pour la réalisation de son activité (hors investissements) se répartissent comme suit :

EMPLOIS		AUTRES CHARGES										
Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Dotations aux provisions, aux fonds dédiés & IS	Flux internes								
723 millions €	7 millions €	34 millions €	21 millions €	38 millions €								
<table border="1"> <tr> <td>Accueil, loisirs, défense des droits, information</td> <td>26 millions €</td> </tr> <tr> <td>Activités médico-sociales et de santé</td> <td>549 millions €</td> </tr> <tr> <td>Emploi</td> <td>146 millions €</td> </tr> <tr> <td>Formation</td> <td>2 millions €</td> </tr> </table>	Accueil, loisirs, défense des droits, information	26 millions €	Activités médico-sociales et de santé	549 millions €	Emploi	146 millions €	Formation	2 millions €				
Accueil, loisirs, défense des droits, information	26 millions €											
Activités médico-sociales et de santé	549 millions €											
Emploi	146 millions €											
Formation	2 millions €											
TOTAL DES EMPLOIS : 765 MILLIONS €												
TOTAL DES CHARGES 2020 : 786 MILLIONS €												
RESSOURCES			AUTRES PRODUITS									
Fonds publics	Dons et legs	Produits d'activité et divers	Reprises sur provisions et sur fonds dédiés	Flux internes								
644.7 millions €	28.7 millions €	122.7 millions €	13 millions €	38 millions €								
TOTAL DES RESSOURCES : 796 MILLIONS €												
TOTAL DES PRODUITS 2020 : 809 MILLIONS €												

IV. Contrôle des comptes et publication

.....
Les comptes de l'association sont contrôlés par le cabinet JEGARD CREATIS, commissaire aux comptes.

En tant qu'association reconnue d'utilité publique depuis 1945, et agréée par différents ministères (Affaires sociales, Travail-emploi, Jeunesse et sports, ...), APF France handicap rend compte de ses activités et de sa gestion à ces différentes administrations, avec lesquelles elle est en relation permanente, ainsi qu'au ministère de l'Intérieur.

En 2001, l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS), rattachée au Ministère de l'emploi et de la solidarité a effectué un contrôle approfondi au sein de l'association. Les conclusions de son rapport précisent que « *l'appréciation portée par la mission de l'IGAS sur les conditions d'utilisation des ressources issues de la générosité publique et la gestion des activités correspondantes est globalement positive* ». L'association applique l'essentiel des recommandations formulées par l'IGAS.

L'association dispose, dans chaque région, de responsables administratifs et financiers qui supervisent les comptes de l'ensemble de ses délégations et établissements. De plus, APF France handicap est membre depuis 1988, du comité de la charte de déontologie des organisations faisant appel à la générosité du public (dit "comité de la charte du don en confiance").

APF France handicap accepte de se soumettre volontairement, chaque année, aux vérifications de cet organisme qui portent sur le respect des engagements de transparence souscrits :

- emploi des fonds collectés conformément aux buts annoncés,
- transparence financière sur l'utilisation des ressources,
- respect des exigences en matière d'appel à la générosité publique,
- rigueur dans leurs relations avec les prestataires de services
- chaque année, les contrôleurs du comité de la charte établissent un rapport sur le respect de ces engagements.

Comme chaque année, les comptes des 482 structures comptables de l'association ont fait l'objet d'un document unique, présentant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, l'annexe aux comptes de l'exercice incluant le compte d'emploi des ressources, le rapport du commissaire aux comptes.

Nos comptes annuels, désormais publiés à la direction des journaux officiels, sont diffusés aux responsables de nos structures, aux administrations qui contrôlent et qui financent les activités, aux responsables politiques, aux adhérents et à tous les donateurs qui le souhaitent. Par ailleurs, comme tous les ans, une synthèse des comptes est publiée dans le rapport d'activités de l'association et la revue adressée aux donateurs : ENSEMBLE.





En tant que citoyenne, la personne handicapée exerce
ses responsabilités dans la société ;
elle a le choix et la maîtrise de son existence.

- Extrait de la Charte de l'Association -

apf-francehandicap.org

